



Manuel d'instructions
aux enquêteurs
Enquête MFV-2

2020-2021

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	3
1) Les objectifs de l'enquête	1
2) La population étudiée	4
I. PROTOCOLE	5
1) Une enquête auprès d'individus : des consignes de collecte	6
2) La prise de contact	8
3) Les documents de collecte	9
II. GENERALITES SUR LE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE	10
1) Consignes générales	10
2) Quelques automatismes de codage	14
III. LE QUESTIONNAIRE MODULE PAR MODULE	18
1) Le tronc de commun des ménages (TCM)	18
2) Le questionnaire MFV	19
3) Fin de l'entretien et Questionnaire qualité	47
4) Argumentaire de l'enquête	50
SCHEMA DE LA CHRONOLOGIE DES MODULES DU QUESTIONNAIRE MFV	58
SCHEMA DETAILLÉ DE LA CHRONOLOGIE DES MODULES DU QUESTIONNAIRE MFV (1)	59
SCHEMA DETAILLÉ DE LA CHRONOLOGIE DES MODULES DU QUESTIONNAIRE MFV (2)	60
SCHEMA DETAILLÉ DE LA CHRONOLOGIE DES MODULES DU QUESTIONNAIRE MFV (3)	61
MOTS ET CONCEPTS DU QUESTIONNAIRE MFV	62

PRÉSENTATION

**Deuxième édition
d'une enquête
d'intérêt national
conduite dans les
Drom pour les
Drom sur les
mutations
démographiques et
leurs conséquences**

**Une enquête
d'intérêt général et
de qualité
statistique, avec le
caractère
obligatoire**

L'Institut national des études démographiques (INED) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ont décidé d'engager, **pour la deuxième fois (après l'enquête de 2009 – 2010) dans l'ensemble des Drom historiques**, une enquête de grande ampleur sur les changements démographiques en cours dans ces départements.

Ces changements touchent, tout à la fois, à la structure de la famille et à son organisation, à l'accélération des migrations et au vieillissement des populations. Du même coup, ils renouvellent les ressorts (et, donc, les enjeux) de la cohésion sociale dans ces départements.

L'enquête « **Migrations, Famille et Vieillessement** » (en abrégé : **MFV**) entend, sur tous ces points, apporter **des éclairages nouveaux et des connaissances inédites et juger des grandes évolutions démographiques, sociales, économiques et sanitaires des sociétés d'Outre-mer durant les 10 dernières années** .

Elle répond au souhait formulé par une grande majorité de responsables politiques locaux et nationaux de travaux consacrés à ces sujets et est conduite dans les quatre DROM selon un protocole commun.

L'enquête MFV est coproduite par l'INED (Maître d'ouvrage) et l'INSEE (Maître d'œuvre).

Elle a reçu « l'avis d'opportunité favorable » du Conseil national de l'information statistique (CNIS), ainsi que le Comité du label qui a reconnue l'enquête **d'intérêt général et de qualité statistique**, avec le **caractère obligatoire**.

1) Les objectifs de l'enquête

L'accélération des migrations et du vieillissement des populations sont aujourd'hui deux défis majeurs pour les DROM, même si leurs conséquences se font sentir selon un rythme et une intensité spécifiques à chacun.

La famille et ses changements se retrouvent à la croisée de cette double dynamique, influençant autant les stratégies migratoires individuelles que le renouvellement des solidarités intergénérationnelles.

L'enquête MFV a pour objet de rendre compte de l'ensemble de ces évolutions, de leur importance et de leurs interactions.

Elle ambitionne de produire sur ces sujets des connaissances scientifiques renouvelées permettant, notamment, d'en apprécier les effets sociaux à moyen terme et de fournir des indicateurs utiles à la définition et à l'évaluation des politiques publiques.

- **La famille au centre du projet.**

Dans cette enquête, l'unité « famille » tient lieu d'objet privilégié d'analyse autour duquel s'organisent les autres questionnements (« migrations » et « vieillissement »).

Deux raisons justifient ce choix : la place de la famille dans les sociétés ultramarines et son poids dans les solidarités envers les personnes âgées.

Le projet est de rendre compte des comportements familiaux, de saisir leurs nouvelles formes, d'apprécier le renouvellement des valeurs qui s'y attachent et de mesurer leur impact sur les stratégies migratoires et les solidarités intergénérationnelles actuelles et futures.

- **L'insertion professionnelle et sociale des jeunes adultes**

L'étude des conditions d'insertion économique et sociale des jeunes adultes (18-34 ans) constitue un autre point fort de cette enquête.

Le questionnaire permet une description détaillée de leur itinéraire sur le marché du travail depuis la fin des études (ou sortie du système scolaire) jusqu'à l'emploi actuel, de leurs conditions de travail et de leurs éventuelles périodes d'inactivité.

L'analyse de ces parcours professionnels est précédée d'un recueil d'informations sur les trajectoires scolaires pour tenter d'en mesurer l'impact sur l'accès à l'emploi.

Un des objectifs est de fournir les moyens d'une évaluation des dispositifs publics spécifiques (formation, insertion, mobilité) mis en place par l'État et les collectivités locales.

- **Les trajectoires migratoires**

Sous ce chapitre, l'enquête retrace les parcours migratoires, en distinguant clairement ceux des « natifs de retour » dans leur département, de ceux des « immigrants » qui s'y installent.

Elle s'intéresse à la diversité des expériences vécues, aux effets de la migration sur la situation actuelle des individus, aux bénéfices qu'ils en ont retirés et aux difficultés rencontrées.

- **Le vieillissement et les solidarités intergénérationnelles**

Dans les DROM, comme ailleurs, le vieillissement démographique soulève des interrogations nouvelles sur ses conséquences sociales, et les modalités de sa prise en charge (publique ou privée).

Ces interrogations imposent la collecte de données nouvelles sur les conditions de vie des retraités et sur celles de personnes proches de la retraite (statut, ressources, état de santé, mode de vie), sur les changements dans les formes de solidarités intergénérationnelles. L'ambition est de comprendre (et d'anticiper) les besoins liés au vieillissement et à la perspective d'un taux de dépendance croissant des personnes âgées en raison même de la progression continue de l'espérance de vie.

L'enquête couvre de nombreux aspects de **la vie familiale** et des **parcours scolaire et professionnel** des personnes interrogées.

Elle tente d'apprécier **l'impact des migrations** et du **vieillissement** sur les sociétés ultramarines.

Elle s'efforce de rendre compte des formes nouvelles de **solidarités intergénérationnelles**.

Elle s'intéresse au vécu des **discriminations**, dans le DROM concerné, pour tous, et hors du département, pour les natifs de retour

Pratiques **linguistiques et religieuses** deux dimensions importantes de la socialisation dans les DROM

- **Le vécu des discriminations**

En complément des thèmes précédents, l'enquête MFV s'attache à l'étude des discriminations vécues par les populations des DROM.

A cette fin l'enquête examine plusieurs situations clefs où des discriminations, c'est-à-dire des traitements injustes ou inégalitaires, peuvent se produire (dans le travail, les recherches de logement, les loisirs, les consultations médicales, les démarches dans les administrations, etc.)

Elle s'efforce de souligner les motifs qui leurs servent de support (couleur de la peau, appartenance religieuse, origine géographique ou nationale, sexe, orientation sexuelle, etc.) et qui restreignent illégalement l'accès des individus aux ressources disponibles.

Elle s'attache, parallèlement, à mesurer l'expérience du racisme susceptible d'être vécue dans l'espace public (rue, magasins, banques, lieux de loisirs, rapports avec les agents d'autorité).

Un module spécifique est consacré aux éventuelles discriminations vécues par les « natifs de retour » durant leur dernier séjour d'au moins 6 mois hors de leur département.

- **Les pratiques culturelles (langue et religion)**

La première édition de l'enquête MFV (en 2009) a permis d'aborder pour la première fois les interrogations sur les pratiques linguistiques dans les Drom. La seconde édition vient prolonger et renforcer l'étude de cette question. S'agissant plus spécifiquement du créole, elle propose d'en évaluer quantitativement la pratique actuelle et de rendre compte des modalités de sa transmission au sein des familles.

Le questionnement sur les pratiques religieuses vise non pas à évaluer l'importance de telle ou telle religion, mais à mesurer la place de la religion dans la vie des individus et dans les formes de régulation sociale.

Il vise aussi à apprécier l'importance du syncrétisme religieux (pratique de plusieurs religions) qui constitue un des traits majeurs de ces sociétés ultramarines. Celles-ci constituent, en effet, un creuset original et remarquable d'échanges interreligieux, caractérisé par une grande tolérance qui autorise souvent des situations de multi-appartenances religieuses ou encore de mixité religieuse au sein des couples. Ce sont ces réalités que l'on cherche à mieux connaître.

Cette deuxième enquête MFV donnera notamment des informations sur les pratiques linguistiques et religieuses des jeunes adultes.

2) La population étudiée

Les personnes enquêtées :

- Les natifs.ve.s du département
- Les « migrant.e.s de retour »
- Les immigrant.e.s

L'enquête sera réalisée à la même date dans les quatre départements d'outre-mer, auprès d'un échantillon d'environ 19 000 ménages, soit 6 000 en Guyane et 4 300 dans les 3 autres Drom.

Elle sera conduite auprès d'hommes et de femmes âgés **de 18 à 79 ans, en interrogeant trois grandes catégories d'acteurs :**

- **Les natifs.ve.s du département.**
- **Les migrant.e.s de retour :** les natifs.ve.s du département ayant connu une expérience d'émigration de plus de six mois consécutifs et qui y sont réinstallé.e.s au moment de l'enquête.
- **Les immigrant.e.s :** les personnes non natives du département qui y sont installées au moment de l'enquête, qu'ils soient français ou étrangers.

Renseigner différents éléments de la vie des enquêtés :

L'environnement familial

L'histoire des unions

Les trajectoires professionnelles

La situation d'activité

Les parcours migratoires des natifs de retour et des immigrants

Le vécu des discriminations

Les solidarités familiales

Les éléments de la vie des enquêtés qui nous intéressent particulièrement sont :

- Les caractéristiques des habitant.e.s du logement et des membres de la famille de l'enquêté.e (enfants, parents, frères et sœurs, etc.)
- Les **événements caractéristiques du « passage à l'âge adulte »** (1^{ère} union, 1^{er} emploi durable, 1^{ère} décohabitation parentale, etc.).
- La **situation d'activité actuelle** de l'enquêté.e (et parfois la dernière situation vécue, par exemple, le dernier emploi pour les retraité.e.s).
- **L'expérience migratoire** de l'enquêté.e et des membres de sa famille.
- **Le vécu des discriminations** dans le département d'enquête et/ou sur le lieu de migration de l'enquêté.e.
- **Les solidarités entre individus** (garde d'enfants, entraide, aides financières) au sein de l'entourage familial.
- D'autres thématiques importantes pour les départements et régions d'Outre-mer telles que la pratique et la transmission des langues, les pratiques religieuses, l'état de santé, le désir d'enfant et les pratiques contraceptives sont abordées dans l'enquête « MFV ».

I. PROTOCOLE

Le protocole de l'enquête présente quelques particularités qui sont détaillées ici :

- L'enquête s'adresse à une personne tirée au sort dans le ménage (individu KISH) qui doit être enquêtée. Cet individu est tiré selon la méthode de la date anniversaire la plus proche à venir le jour de l'enquête.
- Certain.e.s des enquêté.e.s pourront éprouver des difficultés, par exemple à s'exprimer en français. Pour apprécier les conditions d'entretien et les éventuelles difficultés de collecte dues à des problèmes de compréhension de la langue ou à d'autres problèmes, un **questionnaire qualité** est inséré à la fin du questionnaire dans Capi. Ce questionnaire s'adresse à l'enquêteur.rice. Il doit impérativement être **complété avec soin** après l'entretien avec la personne, de préférence chez vous. Pour tous, le remplissage de ce questionnaire est indispensable pour que l'enquête puisse être validée en code RES=ERV.
- La collecte se déroule de janvier 2020 à mars 2021 pour les Antilles et La Réunion et de janvier 2020 à décembre 2021 pour la Guyane. Pour la collecte, au total, 18 900 FA seront tirées au hasard dans les quatre DROM.

Un questionnaire qualité à remplir avec soin pour mesurer les difficultés d'entretien

La collecte réelle sera organisée en 3 vagues (4 pour la Guyane).

L'objectif sera d'atteindre 4 000 questionnaires réussis et validés (ERV) en Guyane et 3 000 dans les 3 autres Drom.

Les points de vigilance en début de collecte seront les suivants :

- ✓ pas de retard au démarrage de la collecte. Il est très important que chaque enquêteur s'y engage dès le début afin d'optimiser la répartition des rendez-vous et de se mettre en mesure de réaliser toutes les FA qui lui sont confiées;
- ✓ qualifier le plus rapidement possible les FA qui seront des « déchets » ; à titre d'exemple certains logements sont manifestement abandonnés. Il est important de disposer dès le début de collecte d'une bonne appréciation de ces déchets. En conséquence, tout déchet avéré doit être classé et transmis.

L'enquête MFV est **une enquête auprès d'individus :**

Les individus sélectionnés sont ceux qui doivent être interrogés. Ils sont **irremplaçables.**

1) Une enquête auprès d'individus : des consignes de collecte

L'enquête MFV est une **enquête auprès d'individus** : vous devez interroger la personne désignée et pas une autre, c'est la « personne Kish » tirée au hasard.

La sélection de la personne à enquêter se fait à l'aide de la méthode **Kish** ou **tirage Kish** une fois le TCM effectué. **La personne tirée au hasard sera celle dont le prochain anniversaire est le plus proche de la date d'enquête (au sens de la variable JOURMOIS sous CAPI quand on a ouvert la FA et validé la date).**

En cas d'égalité de date d'anniversaire, c'est l'ordre alphabétique des prénoms qui détermine le Kish. De même l'âge des personnes pour définir le champ de l'enquête (c'est-à-dire les personnes âgées de 18 ans à 79 ans) est calculé en âge atteint à la date de l'enquête (toujours selon la variable JOUR/MOIS).

Dans les deux cas le questionnaire ménage utilisé est le TCM standard de l'Insee qui est suivi du questionnaire individuel avec les modules spécifiques à l'enquête MFV.

Garantir l'isolement de l'enquêté

La règle générale est de réaliser l'entretien avec l'enquêté.e désigné.e en tête à tête. Elle doit être respectée autant que faire se peut.

- ➔ Autant que possible, vous devez **prendre rendez-vous** au domicile de l'enquêté.e de manière à ce que l'entretien se déroule en **situation d'isolement** : seuls vous et l'enquêté.e doivent être présents, de manière à **assurer la confidentialité**. **L'isolement** avec l'enquêté.e permet d'assurer qu'aucune personne de l'entourage n'interfère pendant l'entretien ou n'influence les réponses de l'enquêté.e.
- ➔ Si l'enquêté.e ou une tierce personne est réticent.e à ce que l'entretien se passe en tête à tête, vous pouvez lui expliquer que l'enquête ne concerne que la personne désignée et uniquement elle. Vous pouvez aussi insister sur le fait que la qualité de l'enquête dépend de la sincérité des réponses et sur le fait que l'enquêté.e doit répondre à certaines questions personnelles et sensibles.
- ➔ Si le logement est très exigu ou si l'enquêté.e craint un tête à tête : vous pouvez lui proposer de réaliser l'entretien dans un lieu public (maison de quartier, mairie, lieu de travail etc.).

Si pas d'isolement possible :

Si toutefois aucune des situations ci-dessus n'est possible ou si la personne que vous devez interroger parle mal le français et qu'un membre de la famille ou un ami puisse servir d'interprète, vous réalisez l'entretien avec cette personne présente.

Des variables indiquant la présence d'une tierce personne figurent à différents endroits du questionnaire, notamment avant les passages jugés sensibles du questionnaire, ainsi que dans le questionnaire qualité. Pour la démarche à suivre dans ces cas, voir le [paragraphe C du module Famille](#).

CONSIGNES :

La meilleure façon d'obtenir une **réponse sincère** et garder de la **confidentialité** est de garantir **l'isolement de l'enquêté**

Durant l'enquête, prenez soin de **vous adresser à l'enquêté.e**, pour vous assurer au maximum que les réponses sont bien les siennes.

Si la situation est liée à la présence d'un tiers qui ne veut pas s'éclipser, **utilisez également les cartes codes**, ou bien l'écran de l'ordinateur afin que la personne puisse lire et répondre par le numéro de la modalité par exemple.

À la fin, vous noterez soigneusement dans le **questionnaire qualité** quelles ont été les conditions de réalisation de l'entretien.

Non-maîtrise du français

Si l'enquêté.e maîtrise mal le français : vous devez essayer de faire l'entretien en vous faisant aider par une personne pouvant servir d'interprète.

En Guyane où la proportion des personnes d'origine étrangère est la plus élevée, vous pouvez vous faire aider par une autre personne du ménage qui maîtrise sa langue, ou voir avec votre responsable du « Bureau Enquête Ménage ». La pratique d'une autre langue ne doit pas être un motif de non réalisation de l'enquête.

CONSIGNES :

- si la personne maîtrise mal le français, continuer si c'est possible et le noter dans le questionnaire qualité.

- si la personne ne parle pas le français, continue avec une personne qui peut et accepte de servir d'interprète. Le noter dans le questionnaire qualité.

Si la personne a des difficultés pour comprendre et parler le français, si aucune solution n'a été trouvée et si le créole ne permet pas de résoudre ce problème, vous pouvez vous faire aider par un tiers (voisin, ami, membre de la famille). Cette consigne est contraire au respect de la confidentialité et risque d'entraîner un manque de sincérité dans les réponses de l'enquêté.e, voire de la gêne. Mais il n'y a pas de solution alternative satisfaisante en termes de collecte.

Dans les autres DROM, cet aspect est moins marqué. Les entretiens peuvent être conduits en créole si besoin. Cette situation n'est pas propre à un DROM et il a été considéré que cela faisait partie des usages. La conduite de l'entretien en créole répond à une demande de l'enquêté.e ou se met en place naturellement dans certains cas. **Il est toutefois préconisé de conduire l'entretien en français chaque fois que cela est possible.**

Si toutefois vous vous trouvez dans une situation où la personne ne peut répondre aux questions en raison d'un problème de compréhension de la langue et que vous êtes dans l'impossibilité de surmonter cette difficulté (pas d'aide possible), vous devez alors suivre les préconisations suivantes (avant le TCM ou après le TCM)

- Si le problème de langue est pénalisant dès la prise de contact, coder RESCONTA=2 en cochant IMPOSSIB en sélectionnant le code 4 - autre raison et en précisant AUTIMPOS : « la personne ne comprend pas ou pas bien le français ». La FA sera classée en code RES=IMP.
- Si le problème de langue se révèle vraiment difficile à l'issu du TCM (par exemple si la personne désignée lors du tirage Kish parle mal ou peu le français et ne comprend pas bien les questions), terminer le TCM par « contrôle » « arrêt du questionnaire » puis la modalité « 1. Abandon définitif » en mettant le commentaire suivant : « la personne ne comprend pas ou pas bien le français », puis validez l'enquête. La FA sera classée en code RES=THV.

Hors-champ de l'enquête

Cas particulier où aucune personne du ménage n'est dans le champ de l'enquête, c'est-à-dire que personne n'est âgé de 18 ans à 79 ans (par exemple, un ménage composé d'une femme âgée de 84 ans vivant avec sa petite-fille de 16 ans).

Lorsqu'aucune personne du logement n'a l'âge requis, il y aura deux façons de procéder :

Soit on le repère lors de l'approche du ménage avec la fiche adresse papier et Capi : RESCONTA=2 avec la possibilité de cocher IMPOSSIB en sélectionnant le code 4 - autre raison et en précisant dans AUTIMPOS : « personne n'est dans le champ âge ». La FA sera classée en code RES=IMP.

Soit on le repère après le passage du TCM (après le THL) : Il n'y a pas de personne tirée pour le Kish (personne n'est dans le champ âge mais la phase de repérage n'a pas suffi à le déterminer) et la FA sera automatiquement classée en code RES=THV (correspondant ici « au hors champ individu »).

Il est tout à fait possible que le ménage soit composé uniquement de personnes hors champs de l'enquête : **plus de 79 ans ou moins de 18 ans**

2) La prise de contact

La lettre-avis

Cette lettre avise le ménage de la visite de l'enquêteur.rice, le renseigne sur l'objet et la nature de l'enquête. On y joint un dépliant de **présentation** de l'enquête.

Cette lettre annonce le passage de l'enquêteur et le thème de l'enquête. Elle est adressée au ménage par la poste ou peut être remise en main propre. Vous devez disposer d'un exemplaire de la lettre-avis pour la montrer au cas où le ménage ne l'aurait pas reçue. Pour les ménages difficiles à joindre, une proposition de rendez-vous peut être ajoutée à la lettre avis.

La prise de contact et l'interview :

- 1^e étape : Au premier contact établi avec une personne du ménage, l'enquêteur.rice s'assure que le ménage comprend au moins une personne dans le champ de l'enquête, c'est à dire âgée de 18 à 79 ans révolus. Il sait alors que le tirage du kish ne sera pas infructueux (si c'est le cas, ce n'est pas grave, le questionnaire dans CAPI gère cette situation). L'enquêteur.rice peut même essayer de faire le contour du ménage en demandant les dates de naissance de chacun des habitant.e.s afin de cerner la personne qui sera tirée au hasard.
- 2^e étape : **Si la personne concernée est identifiée à l'issue du premier contact**, l'enquêteur.rice prend **rendez-vous** avec cette personne. C'est le meilleur moyen de **garantir l'isolement** de l'enquêté.e. En cas de difficultés ou de refus, il est prévu une **lettre de relance**, reprenant des arguments spécifiques à l'enquête et expliquant plus précisément les raisons et les objectifs de cette enquête.

La procédure de prise de contact :

- 1) se rendre à l'adresse de la FA
- 2) déposer la lettre-avis, avec le dépliant
- 3) réaliser l'enquête en commençant par le TCM. Si la personne tirée pour MFV (Kish) n'est pas présente, prendre rendez-vous avec cette personne.

3e étape : le début de l'entretien se déroule avec une des personnes du ménage. À la fin du TCM, la personne à enquêter est désignée.

Si c'est celle avec laquelle vous êtes, vous continuez.

Si c'est une autre personne du ménage et que cette personne est présente et disponible, vous enchaînez avec elle. Si ce n'est pas le cas, vous convenez alors d'un rendez-vous avec la bonne personne, soit par l'intermédiaire du répondant au TCM, soit en proposant de reprendre contact à un moment où vous serez certain de pouvoir joindre l'enquêté.e. Le questionnaire prévoit une visite à une autre date, cela ne pose pas de difficultés.

La lettre de relance

Elle est envoyée par la DEM ou le BEM dès que vous signalez un refus, un IAJ. Il est donc important de signaler ces cas le plus rapidement possible afin de ne pas perdre de temps (envoi de la lettre, reprise de contact... interview). Certaines interviews pourront ainsi être récupérées.

3) Les documents de collecte

Pour la réalisation de l'enquête, les documents mis à disposition de l'enquêteur.rice sont :

- ▶ Le manuel d'instructions de collecte ;
- ▶ Le cahier des cartes codes ;
- ▶ La fiche récapitulative des instructions de collecte ;
- ▶ Le schéma récapitulatif de l'architecture du questionnaire ;
- ▶ Les fiches-adresses ;
- ▶ Les stylos en cadeau ;
- ▶ La lettre de remerciement ;
- ▶ Les publications réalisées à partir de la première enquête MFV ;
- ▶ Les lettres avis, les enveloppes, les dépliants de présentation de l'enquête nécessaires à l'information préalable des ménages (dépliant), le dépliant sur la confidentialité (à distribuer si vous sentez l'enquêté réticent).

II. GENERALITES SUR LE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

1) Consignes générales

Des **consignes introductives et de transition** sont à lire à l'enquêté.e, elles font le lien entre les modules

► Les phrases d'introduction ou de transitions doivent impérativement être lues à l'enquêté.e.

- Elles s'inscrivent à l'écran entre deux parties du questionnaire. Elles leur annoncent le sujet de la partie suivante.

Les questions apparaissent en noir. Elles doivent être lues dans leur intégralité à l'enquêté.e. Elles ne doivent pas être reformulées.

- Le plus souvent, il est également nécessaire de lire l'ensemble des modalités de réponses à l'enquêté.e.

Certaines consignes de remplissage ou certaines définitions sont insérées dans le questionnaire CAPI, elles apparaissent en bleu à l'écran. Elles sont généralement placées sous les questions.

- Ces consignes et définitions vous sont destinées. Elles précisent certaines notions et répondent aux éventuelles interrogations des enquêtés. Lorsque vous êtes hésitant ou en situation de blocage face à une question, la solution se trouve généralement dans la consigne en bleu.

Pour aider les enquêté.e.s :

Le cahier des cartes codes

► Un **cahier des cartes codes** est fourni en complément du questionnaire. Le **numéro de la carte à présenter** à l'enquêté.e est précisé sur le poste de collecte CAPI, généralement sous la question, il faut le mentionner à l'enquêté.e. Pensez à **présenter la carte** chaque fois que c'est mentionné dans CAPI.

- Si l'enquêté.e éprouve des difficultés de lecture, les modalités de la carte code, toujours visibles à l'écran sous CAPI, doivent être lues comme pour les autres questions.

Des questions **ouvertes** : prendre les réponses faites par l'enquêté.e

► Certaines questions sont dites « **ouvertes** » : aucun code n'est prévu. Vous devez retranscrire la réponse spontanée de l'enquêté avec ses propres mots, même en langage familier.

- Ces réponses seront recodées. C'est le cas par exemple de la « religion » de l'enquêté.e. Eviter le plus possible les fautes d'orthographe afin de faciliter le travail de recodage.

Le nombre de réponses possibles pour les questions à **choix multiple** est précisé à l'écran.

► Pour les questions dites à « **choix multiples** », il est possible de coder plusieurs réponses.

- Le nombre de réponses possibles est précisé à l'écran (en bleu) : il faut le dire explicitement à l'enquêté.e.

Une fois le nombre de réponses maximum atteint, on passe à la question suivante. Il est donc important de lire l'ensemble des modalités de réponse à l'enquêté.e avant qu'il fasse son choix.

Attention ; pas de surenchères de réponses.

Les modalités de codage des réponses à choix multiples peuvent prendre deux formes :

- soit on sélectionne les réponses dans une liste pré-codée (avec la souris)
- soit on tape directement le numéro des items correspondant, en séparant les réponses par un tiret en appuyant sur la barre d'espace.

Des questions sensibles :

Rappel de la possibilité de ne pas répondre

► **Dans certains modules** (*histoire des unions, contraception, religion...*), les questions sont précédées d'un **rappel explicite de la possibilité de ne pas répondre** dans la phrase introductive.

- Vous devez impérativement respecter cette consigne.

Pour certaines questions sensibles, la possibilité de non-réponse (refus ou ne sait pas) est explicitement proposée à l'enquêté.

- Vous devez impérativement lire ces modalités au même titre que les autres modalités quand elles apparaissent à l'écran. Cela ne concerne qu'un nombre limité de cas.

► **Pour la majorité des questions** on ne propose pas les modalités « Non concerné », « Ne sait pas », « Ne souhaite pas répondre » ou « Refus ». Dans ce cas, les raccourcis clavier permettent d'enregistrer la non-réponse.

- Pour quelques cas, les réponses « Ne sait pas » et/ou « refus » ne sont pas autorisées. Dans ces cas précis, vous pouvez le plus souvent coder un « refus » en « NSP » ou inversement.
- Lorsque cette opération n'est pas possible, vous devez coder une valeur fictive qui sera repérée et corrigée à l'exploitation. Vous devez alors insérer une remarque.

Une réponse (même approximative) est toujours préférable à une non réponse (Refus, NSP et Non concerné)

Quand un.e enquêté.e répond spontanément et parfois rapidement qu'il/elle ne sait pas ou qu'il/elle n'est pas concerné.e par une question, **vous devez toujours essayer d'obtenir une réponse en insistant auprès de lui.**

Généralement, **une simple relance** suffit à obtenir une réponse valide. **Pour l'enquête, une réponse, même approximative, est toujours préférable à une « non réponse ».**

S'il s'agit d'un problème de mémoire, par exemple l'enquêté.e ne se souvient plus d'une date, essayer de l'aider à replacer l'événement par rapport à d'autres moments importants de sa vie, déjà mentionnés dans ses réponses antérieures.

Quand les « refus » ou les « NSP » ne sont pas autorisés, il est possible de coder une valeur fictive.

Si un.e enquêté.e ne se souvient absolument pas d'une année et qu'il/elle ne veut pas donner une réponse approximative, il est possible comme précédemment de coder une valeur fictive : par exemple « 9999 » ou « 0000 » pour la date de naissance d'un enfant, etc.

- Lorsqu'il s'agit d'une variable en clair, comme la « profession », vous devez coder « NSP » ou « Ne sait pas » **en toute lettre**.

Certaines questions s'adressent seulement à l'enquêteur.trice.

Elles apparaissent **en bleu** sous Capi.

► Au début de la partie sur les unions, il vous est demandé de **signaler la présence ou non d'une tierce personne lors du déroulement de l'entretien**.

Ces questions et consignes vous sont exclusivement adressées. **Elles ne doivent pas être lues à l'enquêté.e.**

- Elles apparaissent **en bleu** à l'écran CAPI. Vous devez les renseigner avant de poursuivre l'interview avec l'enquêté.e.

► **Nous rappelons que vous devez faire tout votre possible pour conduire l'entretien en étant seul.e avec l'enquêté.e.**

Pour **plus de confidentialité** vous pouvez faire lire les questions sur l'écran à l'enquêté.e et lui demander de montrer ses réponses sur le cahier des cartes ou l'écran

Si en dépit de vos efforts vous n'avez pas réussi à isoler la personne enquêtée et que vous réalisez au cours de l'entretien qu'elle éprouve beaucoup de gêne du fait de la présence d'un tiers, **lisez-lui les questions, mais pas les modalités de réponse : montrez-lui la carte code ou l'écran CAPI** en lui demandant **de vous indiquer le numéro correspondant à sa réponse** « réponse 1, réponse 2, ou réponse 3... ».

- Si vous constatez qu'il est également difficile de poser les questions en raison de la présence d'une tierce personne, **montrez les questions à l'enquêté.e**, faites-les lui lire, puis montrez-lui les cartes ou l'écran CAPI pour le choix des réponses.

Attention, vous devez toujours conserver la maîtrise du questionnaire de façon à bien orienter l'enquêté.e en fonction de ses réponses et des filtres.

► **Par ailleurs, certaines questions « sensibles » ou « délicates » peuvent provoquer une gêne chez les enquêté.e.s** comme, par exemple, celles sur la stérilité, sur les unions antérieures, sur les revenus ou sur le recours à une interruption volontaire de grossesse.

Si l'enquêté.e se montre particulièrement choqué.e ou gêné.e, **n'hésitez pas à reprendre l'argumentaire de présentation de l'enquête.**

En cas de gêne, ou de refus de réponse, il faut argumenter autour de l'intérêt de telle ou telle question.

- Rappelez-lui que **l'enquête est conduite auprès de 13 000 personnes** et qu'il est important de recueillir les réponses de tous. **Précisez que pour être représentatif** de l'ensemble des populations des DROM, il importe **d'interroger chacun et de prévoir tous les cas possibles.**
- Rappelez aussi que **les réponses resteront strictement anonymes** et qu'en aucun cas, la situation particulière de tel ou tel individu ne sera mise en avant.
- Préciser également que les analyses statistiques ne porteront que sur des ensembles ou des groupes d'individus. Cependant, tous les cas particuliers doivent être recueillis pour permettre une plus grande précision des analyses.

Vous pouvez également reprendre **les argumentaires spécifiques aux questions posées** justifiant leurs objectifs et leurs intérêts.

► Par ailleurs, **certaines questions** (notamment celles concernant des dates ou des âges) **sont soumises à des contrôles** qui informent l'enquêteur.trice d'une incohérence : comme par exemple, le cas où l'année de naissance d'un enfant est antérieure à celle de ses parents.

Dans la majorité des cas, **ces messages permettent d'éviter des erreurs de saisie**, ils peuvent aussi mettre en évidence une erreur de déclaration de la part de l'enquêté.

Lorsqu'une erreur est repérée sous CAPI, vous pouvez revenir en arrière dans le questionnaire pour la corriger et ainsi poursuivre l'entretien.

D'une manière générale, en cas de doute, de difficultés de codage, de « non réponse » ou de gêne persistante, vous devez le signaler en insérant « une remarque » en utilisant le raccourci clavier ou le trombone à l'écran.

2) Quelques automatismes de codage

→ Le fréquentiel - carte code 2

Des questions sur la fréquence d'un phénomène (migrations, contacts avec un membre de la famille, aides apportées ou reçues) reviennent souvent au cours de l'entretien.

Ces questions sont toujours construites sur le même modèle (carte code 2).

Les réponses doivent être enregistrées en trois temps :

- Dans un premier temps, on code un nombre.
- Dans un second temps, on code l'unité de base retenue (jours/semaine/mois ou fois)
- Dans un troisième temps, on code la période de référence considérée (semaine/mois/année)

FREQUENCE Nombre _ de F ou de J ou de S ou de M _ par S/M/A _ 0 si jamais 90 = uniquement pendant les vacances Tous les jours ou plus coder 7/J/S
--

Dans la plupart des cas, vous devez **recoder aussi fidèlement que possible la réponse de l'enquêté.e**.

Cependant, il est parfois nécessaire d'effectuer une relance pour préciser la fréquence de l'évènement et la traduire en nombre de fois/jour/semaine/mois, par semaine/mois/année.

Dans ce cas, il est préférable de convertir la réponse de l'enquêté en « **Nombre de fois par semaine, mois ou année** », quand cela est possible.

- Par exemple, si la personne voit ses enfants deux semaines par mois, on peut coder la réponse telle qu'elle.
- Par contre, un week-end sur deux, doit être recodé en deux fois par mois plutôt que 4 jours par mois.

Pour les **fréquences** :
privilégier la plus
petite unité possible
(nombre de jours par
semaine), si
nécessaire en
effectuant une
conversion

On privilégie ici la fréquence des visites plus que leur durée.

▪ Quelques exemples :

- Je vois mon fils 1 jour sur 2 : coder 3 fois par semaine (3/F/S)
- Il revient deux mois par an : coder directement (2/M/A)
- Je vois ma mère tous les jours : coder 7 jours par semaine (7/J/S)
- Mes enfants reviennent à toutes les vacances : coder 90.
- Mes parents viennent toutes les semaines : coder une fois par semaine (1/F/S), éventuellement relancer pour savoir combien de jours ou de fois par semaine.
- Je vois mon fils 2 fois par mois : coder directement (2/F/M)
- Il rentre environ tous les trois mois : coder 4 fois par an (4/F/A)

→ Les dates

L'enquêté.e peut avoir des difficultés à se souvenir de certaines dates.

Mises à part les dates de naissance des habitants du logement (dans le TCM), on ne demande généralement que des années.

Pour certains événements passés (exemple année de mise en couple ou année de migration), **il faut laisser un temps de réflexion et de concentration à la personne interrogée.**

En cas d'hésitation, ou si la personne vous indique qu'elle ne sait pas ou plus, **vous pouvez l'aider à se souvenir** en lui demandant de **resituer l'événement concerné par rapport à d'autres dates importantes de sa vie personnelle et familiale** (emménagement, mariage, naissance des enfants, année de fin d'étude, etc.).

Pour certains événements, **on peut indifféremment renseigner l'année ou l'âge atteint.**

- C'est le cas par exemple de l'année de sortie du système scolaire où l'on peut renseigner soit l'année, soit l'âge au moment de cette sortie. Le poste de collecte se charge automatiquement d'effectuer les conversions.

→ Les compteurs relatifs à un nombre d'événements

Les cas types sont : le nombre de frères et sœurs, le nombre d'enfants du/de la conjoint.e ou le nombre de séjours de migration qui sont demandés dans plusieurs parties du questionnaire.

Il convient d'être le plus précis possible dans ces réponses, si nécessaire en effectuant une relance auprès de l'enquêté.e.

Toutefois, quand l'enquêté.e ne se souvient pas précisément d'un nombre, **il vaut mieux relancer et enregistrer un nombre, même approximatif, que de coder une réponse en « Ne sait pas ».**

Pour les **dates, durées, âges**, de certains événements qui font appel à la mémoire de l'enquêté.e. :

Il est nécessaire de lui laisser le temps de la réflexion.

Vous pouvez éventuellement l'aider à replacer cet événement par rapport à d'autres dates importantes de son parcours.

N'hésitez pas à noter quelques **dates clés** au fur et à mesure de l'entretien.

→ L'utilisation des tables (pays, villes, communes, langues)

A plusieurs reprises dans le questionnaire vous aurez à sélectionner une ville, un département, un pays ou encore une langue dans une liste qui apparaît à l'écran CAPI.

Pour l'utilisation des tables, il faut taper les trois premières lettres et sélectionner l'évènement (langue, commune, etc.) dans une liste

CAPI vous propose alors une recherche en « **trigram** » : il suffit de **taper les 3 premiers caractères** pour voir une liste s'afficher et sélectionner la réponse adéquate.

Dans les listes de villes, beaucoup portent le même nom, **veillez à bien sélectionner la bonne commune en vérifiant le département et le code postal.**

Par exemple, le territoire français comprend une dizaine de communes portant le nom de « St-Pierre », il faut donc être attentif à bien choisir le bon code géographique correspondant au département concerné.

Attention, pour voir apparaître les noms de communes commençant par « Saint » ou « Sainte » il faut taper « SAINT » et « SAINTE » en entier.

→ Le codage des membres de la famille – carte code 8

La carte code 8 est utilisée fréquemment dans le questionnaire. Elle décrit l'ensemble des membres de la famille de la personne enquêtée et ceux de la famille de son/sa conjoint.e.

Dans la majorité des cas, l'enquêté.e répondra spontanément sans consulter la carte, il vous suffit alors de coder sa réponse, mais vous devez également effectuer une relance pour vérifier qu'il n'y en a pas d'autre.

→ Le codage de l'activité professionnelle

A plusieurs reprises dans le questionnaire, il est demandé de décrire la situation **d'activité ou la situation principale vis-à-vis du travail** de la personne enquêtée ou d'un membre de sa famille (conjoint.e, enfants, parents).

Il est essentiel de bien coder la situation d'activité de l'enquêté.e, car cette variable est régulièrement utilisée comme une « **question filtre** » pour déterminer la nature et le nombre des autres questions qui lui seront posées dans la suite du questionnaire.

- Par exemple, si la personne répond qu'elle « *occupe un emploi* », des questions complémentaires sur sa profession, son statut ou son contrat de travail lui seront posées.

Généralement, il suffit de retranscrire aussi fidèlement que possible la réponse de l'enquêté.e, mais **dans certains cas, celle-ci devra être précisée en effectuant une relance.**

Vous devez **coder la situation d'activité principale**.

- Par exemple, un.e étudiant.e en formation initiale, mais qui exerce un travail d'appoint pendant ses études, doit être **classé.e comme « étudiant.e »** : il s'agit de son statut principal. De même, un.e retraité.e qui a repris une activité, rémunérée ou non, sera classé.e selon son statut principal, c'est-à-dire « **retraité.e** ».

Dans tous les cas, la réponse à cette question est déclarative. Vous devez préserver la spontanéité de la réponse.

→ La profession

Cette variable est codée en clair. Vous devez être le plus précis possible dans le recueil du libellé de la profession. Si nécessaire, effectuer une relance et demander à l'enquêté.e de préciser sa réponse. **Les professions doivent être saisies en majuscules** pour être reconnues par l'application de recodage

Veillez à recueillir des libellés de profession **les plus concis et les plus précis** possible. Les termes trop généraux (tels que : ouvrier.ère, technicien.ne, agent.e, fonctionnaire, employé.e) doivent être évités. La fonction exercée doit être précisée.

Les professions doivent être saisies en **MAJUSCULE** : sans les accents ou les cédilles.

- Par exemple :
 - Privilégier « MACON » ou « PEINTRE EN BATIMENT » plutôt que « ouvrier ».
 - Privilégier « SECRETAIRE », « STANDARDISTE » plutôt que « employé.e de bureau ».

Exemples de réponses à de précédentes enquêtes dans les DROM et consignes de relance pour plus de précisions :

- Assistant.ee maternelle** (à domicile ou en structure collective ?)
- Femme de ménage** (chez un particulier ou une entreprise ?)
- Agent.e d'entretien** (dans le secteur public comme l'Education nationale ou en entreprise privée ?)
- Agent.e d'accueil** (dans le secteur public comme l'Education nationale ou en entreprise privée ?)
- Employé.e communal.e** (quel métier exactement ? Cantonnier.ère, Jardinier.ère espace vert, secrétaire, assistant.e maternelle, assistant.e d'éducation...)
- Agriculteur.rice** (à son compte ou en tant que salarié ?)
- Chauffeur/conducteur.rice** (routier, de taxi, de bus, d'un particulier ou de travaux ?)
- Enseignant.e** (professeur.e des écoles, de lycée ou professeur.e d'Université ?)
- Surveillant.e** (dans un collège, dans une entreprise de surveillance, ou en centre pénitencier ?)
- Assistant.e** (d'éducation, comptable ou de direction ?)
- Salarié.e agricole** (de la canne, de la banane ou en maraîchage)
- Jardinier.ière** (salarié.e d'une entreprise de services d'entretien d'espace vert, chez un particulier ou pour la commune ?),
- Agent.e de service** (d'une entreprise privée, de la commune, ou d'une école ?)
- Agent.e administratif** (agent.e d'assurance, agent.e de l'éducation nationale, agent.e EDF, agent.e de la DDE, agent.e de mairie, agent.e de la PTT, agent.e de douane ou agent ONF ?)

III. LE QUESTIONNAIRE MODULE PAR MODULE

Le schéma de l'architecture du questionnaire est en fin de ce cahier d'instructions.

1) Le tronc de commun des ménages (TCM)

Dans l'enquête MFV, le TCM est identique à celui des autres enquêtes avec quelques blocs optionnels en plus (revenus, ressources culturelles).

BLOC A : LISTE ET ETAT CIVIL DES HABITANTS DU LOGEMENT

BLOC B : SITUATION FAMILIALE

BLOC C : CONTOUR DES MÉNAGES

BLOC D : LIEUX DE VIE

BLOC L : LOGEMENT

BLOC E : SITUATION PRINCIPALE VIS-A-VIS DU TRAVAIL ET GROUPE DE REFERENCE

DUV : DESCRIPTION DU MENAGE (UNITE DE VIE)

BLOC F : ACTIVITE PROFESSIONNELLE

BLOC G : RESSOURCES CULTURELLES

BLOC I : REVENUS

Il est très important de remplir avec soin le Tableau des Habitants du Logement (THL).

Les réponses enregistrées sont déterminantes pour la suite de l'entretien.

- **Beaucoup d'entre elles servent, en effet, de filtres pour les différents modules du questionnaire** (notamment la situation d'activité, les lieux de naissance et nationalité des individus, la situation conjugale et familiale, la relation de parenté avec les personnes, etc.)

Dans le TCM, la notion de budget séparé a été neutralisée, on garde seulement la notion de budget commun.

Pour l'ensemble de cette partie, reportez-vous aux instructions générales de collecte de l'INSEE et à la formation générale enquêteur.rice que vous avez suivi.

2) Le questionnaire MFV

Dans les développements qui suivent, on appelle « Ego » la personne enquêtée à l'issue du TCM. C'est donc l'individu kish

A. MODULES FAMILLE

Ce module recueille des informations sur la situation familiale et matrimoniale de la personne enquêtée.

Il décrit, notamment, la situation de ses enfants qui ne résident pas avec elle (non cohabitant) ou qui sont décédés, ses unions et ses comportements en matière de contraception et de fécondité.

A- LES ENFANTS DE EGO ET DE SON/SA CONJOINT.E

A1 - ENFANTS DE EGO VIVANTS OU DECEDES

Dans cette partie, le terme « enfant » renvoie à la filiation et non à un âge. Ainsi, les enfants auxquels on fait référence peuvent être adultes. Il peut aussi s'agir d'un enfant adopté, d'un enfant que la personne a reconnu, qu'il soit ou non vivant au moment de l'enquête.

L'objectif est d'obtenir des informations sur les enfants de la personne enquêtée qui ne vivent pas avec elle : qu'ils occupent un logement autonome, qu'ils vivent avec un autre parent ou qu'ils résident dans un établissement collectif (foyer, hôpital, prison, cité Universitaire, etc.) ou qu'ils soient décédés.

Compléter les informations sur les **enfants résidents** et récolter des informations sur **ceux ne vivant pas ou plus avec l'enquêté.e**.

Vigilance :

*Il est toujours douloureux pour une personne de parler d'un enfant décédé. C'est la raison pour laquelle nous avons limité le nombre des questions les concernant (dates de naissance, sexe et dates de décès). Il est important de collecter ces informations **pour reconstituer l'histoire familiale** des personnes interrogées.*

Comme pour les enfants qui partagent le logement de la personne enquêtée, on enregistre d'abord les principales caractéristiques sociodémographiques (sexe, lieu et date de naissance).

Puis, pour chaque enfant vivant, on s'intéresse à son lieu de vie, à son âge au départ du domicile parental, à la fréquence de ses contacts avec Ego, à sa situation à l'égard du travail, à son niveau de diplôme et à sa situation familiale.

A2- LES ENFANTS DU/DE LA CONJOINT.E DE EGO

Cette partie recueille des informations sur les enfants du/ de la conjoint.e de la personne enquêtée **qui n'habitent pas dans le logement, qu'ils soient vivants ou décédés.**

Recueillir une information (limitée) sur les enfants du conjoint, les enfants non cohabitant et les éventuels petits-enfants.

Les informations demandées sont ici beaucoup plus limitées (nombre d'enfants, nombre de petits-enfants éventuels) que dans le cas des enfants de la personne enquêtée.

A3 - RECAPITULATIF SUR LES ENFANTS, LES PETITS ENFANTS

Cette partie s'intéresse aux éventuels petits-enfants de EGO. Elle informe sur leur nombre, leur âge, l'année de naissance du petit-enfant le plus âgé.

Les données ainsi rassemblées par l'enquête MFV sur les grands-parents et sur leurs relations avec leurs petits-enfants sont inédites dans les DROM. Elles permettront d'enrichir la connaissance et de conduire des analyses plus précises sur les relations familiales entre générations.

B. L'UNION ACTUELLE ET LES UNIONS PASSES

Cette partie étudie l'histoire conjugale des personnes enquêtées en s'intéressant, d'une part, à **l'union actuelle**, et d'autre part, à **l'histoire des unions passées**. Les personnes donnent différentes dates de leur histoire d'union : le début de vie de couple, le début de la cohabitation, le mariage et le pacs, la fin d'union ou le divorce.

La vie matrimoniale des enquêté.e.s :

- Leur vie de « couple » ou leur « relation amoureuse » actuelle
- L'histoire de leurs « unions » passées

Certaines questions peuvent entraîner, soit une gêne, soit des réponses biaisées, en cas de présence du/ de la conjoint.e ou d'un.e autre membre du ménage pendant l'entretien.

Cela justifie que vous soyez seul(e) avec l'enquêté.e.

Si ce n'est pas possible, **vous devez alors vous assurer qu'il/elle répond.e personnellement, sans être influencé.e** par la personne présente.

Au cours de ce module, vous devrez signaler la présence d'une tierce personne. Cet indicateur permet d'évaluer le biais induit dans les réponses par la présence ou non d'une ou plusieurs personnes au moment de l'entretien.

La possibilité de ne pas répondre est autorisée pour la plupart des questions de ce module.

**Ce module se décompose en deux grandes parties :
l'union actuelle et les unions passées**

B1/B2/B3- L'UNION ET RELATION ACTUELLE:

**Les questions posées
concernant le couple
varient en fonction de
ce qui a été déclaré
dans le TCM**

Bien remplir le TCM

Selon la situation de couple déclarée dans le TCM, la personne interrogée se retrouve dans l'un des cas suivants :

-Cas 1 : **En couple cohabitant**, c'est-à-dire avec une personne vivant dans le ménage

-Cas 2 : **En couple non cohabitant**, c'est-à-dire avec une personne ne vivant pas dans le ménage -

-Cas 3 : **Hors couple**

Cas 1 : Pour les personnes en « couple cohabitant », on s'intéresse à l'histoire de la rencontre et à l'organisation de la vie de couple actuelle (lieu de rencontre, année du début de la fréquentation, année de vie commune dans un même logement, année de l'éventuel mariage, répartition des tâches et sujets de désaccords au sein du couple...).

Cas 2 : Pour les personnes en « couple non cohabitant », on s'intéresse aux caractéristiques du/de la conjoint.e (âge, sexe, lieu de vie, situation d'activité...) **puis à l'histoire du couple** (lieu de rencontre, année du début de la fréquentation, année de l'éventuel mariage, raison de la non-cohabitation)

Cas 3 : Pour les personnes qui ne vivent pas en couple, on leur demande si elles ont une relation amoureuse au moment de l'enquête. Les questions posées aux personnes déclarant une relation amoureuse sont en nombre plus limité (année du début de la fréquentation, intention de consolider cette relation...)

L'union actuelle

Trois séries de questions, exclusives les unes des autres, selon la situation conjugale déclarée dans le TCM

Précisions :

Dans cette partie, le terme « **conjoint.e** » est réservé aux personnes qui déclarent vivre en couple cohabitant ou non cohabitant.

Le terme de « **partenaire** » est quant à lui utilisé quand la personne déclare avoir une **relation amoureuse stable**.

**Les unions
passées :**

**On ne retient que
celles qui ont donné
lieu à une
cohabitation de 3
mois ou plus.
Avec ou sans
mariage.**

**On se limite à
4 unions maximum,
en commençant par la
première.**

**Les unions
passées :**

**En cas de gêne pour
prononcer le prénom
d'un ancien
conjoint, utiliser
« PRENOM 1 »,
« PRENOM2 », ..**

B4 L'HISTOIRE DES UNIONS PASSES

Cette partie **concerne toutes les personnes enquêtées** (hommes ou femmes, jeunes ou vieux) qu'elles soient en couple ou non au moment de l'enquête. On les interroge sur leurs unions passées.

Seules sont décrites les unions qui ont donné lieu à **une cohabitation dans un même logement pendant au moins trois mois consécutifs**.

Il est possible de déclarer un maximum de 4 unions passées, **en commençant obligatoirement par la première**, c'est-à-dire la plus ancienne dans le temps.

Dans les cas (rares) où la personne aurait connu plus de 4 unions passées en plus de l'union actuelle, on ne retient **que les unions les plus longues ou celles qu'elle juge les plus importantes, notamment celles qui ont donné lieu à la naissance d'un ou plusieurs enfants**.

Pour chaque union retenue, différents sujets sont évoqués : année de naissance du/de la conjoint.e, lieu de la rencontre, année de début de vie commune, année de l'éventuel mariage, année et motif de la fin de l'union, lieu de vie des éventuels enfants après la fin de l'union, nature et fréquence des relations avec l'ancien.ne conjoint.e...etc.

Si l'enquêtée est gêné par la description et l'évocation du prénom de ses unions passées, il lui est possible d'anonymiser ses réponses en répondant « Prénom 1/2/3/4 » ou en inscrivant ses initiales.

Argumentaire

L'enquêté.e peut être réticent.e à déclarer ses unions passées parce qu'elles lui rappellent de mauvais souvenirs. De plus, il/elle peut juger que ces questions sont indiscrettes ou, selon lui/elle, hors sujet.

Vous pouvez d'abord indiquer que nous ne retenons que les unions qui ont donné lieu à une cohabitation d'au moins trois mois.

Expliquer ensuite que la mise en union, notamment la première, est un événement important dans la vie des individus. Elle est le plus souvent l'étape qui mène à l'indépendance et précède généralement la naissance des enfants.

Souligner que ces informations permettront de mener des recherches sur les relations entre histoire d'union, départ du domicile familial, naissance des enfants et insertion professionnelle.

Enfin, dans les DROM, les histoires d'unions, tenues pour particulièrement complexes, sont l'objet de nombreux préjugés (« instabilité des couples », « rôle du père dans l'éducation des enfants », « familles monoparentales », etc).

Seule l'enquête MFV aborde ces questions et il est important ici d'en apprécier les évolutions. D'où l'importance de cette partie pour améliorer les connaissances dans ce domaine.

Recomposition des fratries en cas d'enfants d'une autre union

Les recompositions de fratrie dans le cas de deuxième parent non connu :

Vous devez alors demander à la personne enquêtée, qui des enfants concernés ont le même père ou mère

A la fin du module B, il est possible que certains enfants déclarés par la personne KISH n'aient été associés à aucun.e conjoint.e (actuel.le ou ancien.ne).

Une question est alors posée à l'enquêté.e. Il s'agit de cocher les enfants appartenant à une même fratrie. Des écrans successifs s'affichent alors. Leur nombre dépend du nombre de fratries. (voir ci-dessous)

Exemple :

→ **Fratrie 1 :**

*** L'UNION ACTUELLE ET LES UNIONS PASSÉES ***
 → B4 - Histoire de vie de couple/Histoire d'union

Parmi vos enfants, certains ne sont pas issus des relations antérieures que vous avez évoquées. Pourriez-vous nous indiquer lesquels sont les frères et sœurs de AURELIE ?
 On considère comme frères et sœurs les personnes ayant la même mère et le même père.

Dans tous les cas, cocher le prénom de AURELIE, même si aucun des autres enfants n'est frère ou sœur de AURELIE.

6. AURELIE
 7. KERIAN
 8. FELICIA
 9. DAVID

Enter at most 30 values

	MBH_PAR2ENFEGOAUT	MBH_FRATFREOPARA	MBH_FRATFREOPARB	MBH_FRATFREOPARC
FRATRIES[1]				
FRATRIES[2]				
FRATRIES[3]				
FRATRIES[4]				
FRATRIES[5]				
FRATRIES[6]	6-7		F	S
FRATRIES[7]				
FRATRIES[8]				
FRATRIES[9]				
FRATRIES[10]				
FRATRIES[11]				
FRATRIES[12]				
FRATRIES[13]				
FRATRIES[14]				

→ **Fratrie 2 :**

*** L'UNION ACTUELLE ET LES UNIONS PASSÉES ***
 → B4 - Histoire de vie de couple/Histoire d'union

Parmi vos enfants, certains ne sont pas issus des relations antérieures que vous avez évoquées. Pourriez-vous nous indiquer lesquels sont les frères et sœurs de FELICIA ?
 On considère comme frères et sœurs les personnes ayant la même mère et le même père.

Dans tous les cas, cocher le prénom de FELICIA, même si aucun des autres enfants n'est frère ou sœur de FELICIA.

8. FELICIA
 9. DAVID

Enter at most 30 values

	MBH_PAR2ENFEGOAUT	MBH_FRATFREOPARA	MBH_FRATFREOPARB	MBH_FRATFREOPARC
FRATRIES[1]				
FRATRIES[2]				
FRATRIES[3]				
FRATRIES[4]				
FRATRIES[5]				
FRATRIES[6]	6-7	3	F	S
FRATRIES[7]				
FRATRIES[8]	8-9	4	F	A
FRATRIES[9]				
FRATRIES[10]				
FRATRIES[11]				
FRATRIES[12]				
FRATRIES[13]				
FRATRIES[14]				

C. MAITRISE ET AVENIR DE LA FECONDITE

Ces parties traitent de la fécondité, de la contraception et du désir d'enfants. Il ne s'agit pas de sexualité mais bien de maîtrise de la fécondité.

Elles s'adressent aux personnes qui déclarent pouvoir avoir des enfants parmi :

- les hommes et les femmes de moins de 45 ans (qu'ils soient ou non en couple au moment de l'enquête)
- les hommes, quel que soit leur âge, dont la conjointe est âgée de moins de 45 ans.

Certaines questions portent sur des comportements intimes. Elles peuvent surprendre ou gêner les enquêtés.e.s.

On ne traite pas de sexualité mais de maîtrise de la fécondité. Seules les femmes de moins de 45 ans ou leur conjoint.e répondent à ces questions.

Pour les plus délicates (Stérilité, utilisation de la contraception, IVG), la modalité « ne souhaite pas répondre » apparaît à l'écran CAPI et doit être proposée à l'enquêté.e. Vous devez également lire cette phrase à l'enquêté.e lorsqu'elle apparaît à l'écran pour les questions les plus sensibles relatives à l'IVG : « **Nous souhaitons vous poser maintenant deux questions auxquelles vous êtes évidemment libre de ne pas répondre si vous pensez qu'elles sont trop personnelles** ».

Cette modalité est aussi accessible par le raccourci « clavier » : F4

Plusieurs thématiques :

- la situation actuelle par rapport à la fécondité
- l'utilisation de moyens contraceptifs
- le désir d'enfants

Reportez vous à la **fiche 1** pour l'explication des différentes méthodes de contraception

Argumentaire :

Il est possible que ces questions provoquent une gêne chez certain.e.s enquêtés.e.s, qu'ils/elles vous interrompent et vous demandent à quoi servent ces questions.

*On peut rappeler aux enquêtés.e.s que cette partie **ne traite pas de sexualité mais bien de maîtrise de la fécondité**. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on ne pose pas ces questions aux femmes de plus de 45 ans, parce qu'elles ne peuvent potentiellement plus avoir d'enfant, ce qui ne leur empêche pas d'avoir des relations sexuelles.*

*Vous pouvez leur répondre qu'elles permettront d'améliorer **les connaissances sur l'usage de la contraception dans les DROM et son évolution** : il s'agit d'une **question de santé publique importante**.*

Par ailleurs, le niveau de la fécondité étudié ici est un des facteurs essentiel de l'évolution de la population dans les départements et régions d'Outre-mer.

*En conséquence, connaître **les pratiques contraceptives ou le désir d'enfant** permet indirectement d'évaluer **le niveau futur de la fécondité** et donc **d'anticiper la croissance ou la décroissance la population dans les DROM** pour les années à venir.*

Ces questions sont particulièrement importantes pour les personnes encore en âge d'avoir des enfants, notamment les plus jeunes d'entre elles.

Fiche 1 :

Description de quelques méthodes de contraception

Pilule du lendemain

La pilule du lendemain ou pilule pour la contraception d'urgence, est une pilule que la femme peut prendre dans les trois jours (voire cinq) après les rapports sexuels pour prévenir une grossesse éventuelle.

Stérilet

Le stérilet (ou dispositif abortif intra-utérin - DIU) est installé dans l'utérus (ou retiré) par un médecin ou un personnel médical qualifié. Il reste en place tant que la contraception est souhaitée.

Analyse du cycle

La méthode Ogino et la méthode des températures consistent à s'abstenir d'avoir des rapports sexuels au moment où le risque de grossesse est supposé le plus important, soit, en comptant les jours du cycle menstruel, soit, en prenant la température. Ce sont des méthodes peu fiables.

Diaphragme

Le diaphragme est un capuchon de latex, en forme de dôme, tendu par un anneau rigide et qui se place au fond du vagin devant le col de l'utérus. Ce mode de contraception fait obstacle à la progression des spermatozoïdes vers l'utérus.

Implant

L'implant hormonal est un moyen de contraception féminin. C'est un bâtonnet fin d'environ 4cm de long sur 2mm de diamètre que l'on implante dans la partie interne du bras de la femme. L'implant va diffuser une hormone qui garantira l'effet contraceptif en bloquant l'ovulation et empêchera donc la grossesse.

Retrait, coït interrompu

Le coït interrompu (*coitus interruptus* en latin) consiste à interrompre le rapport sexuel avant l'éjaculation dans le but d'éviter la fécondation. Cette méthode de contraception, la plus ancienne, a néanmoins une faible efficacité.

D/E/F Modules trajectoires des natifs.ve.s et des immigrant.e.s

Cette partie centrale du questionnaire se divise en trois grands ensembles :

D -TRAJECTOIRES SOCIALE ET PROFESSIONNELLE : sont concernées toutes les personnes interrogées, quel que soit leur lieu de naissance ;

E- LES NATIFS.VE.S DU DEPARTEMENT : sont concernées seulement les personnes nées dans le département d'enquête ;

F- LES IMMIGRANT.E.S (NE.E.S HORS DU DEPARTEMENT) : sont concernées uniquement celles qui ne sont pas nées dans le département d'enquête, qu'elles aient ou non la nationalité française. Les immigrant.e.s peuvent être né.e.s dans un département de métropole, dans un autre DROM-COM ou à l'étranger.

D. TRAJECTOIRES SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Ce module décrit en détail les modalités d'entrée dans la vie adulte et la situation d'activité actuelle des personnes enquêtées. Elle recueille des éléments complémentaires de ceux du TCM

Plusieurs sous-populations sont distinguées selon :

- Leur statut d'activité
- Leur lieu de naissance
- Leur âge
- Leur statut de migration.

D1- ELEMENTS D'ENTREE DANS LA VIE ADULTE

Cette partie recueille des informations sur les motifs et les âges au départ du domicile parental, de la fin de scolarité ainsi que les éventuelles difficultés de lecture et/ou d'écriture rencontrées par Ego.

Argumentaire :

Les questions sur les difficultés de lecture et d'écriture des individus peuvent se révéler inadaptées pour certain.e.s enquêté.e.s ou heurter la sensibilité d'autres.

*En cas de remarques ou de gêne des enquêté.e.s, **n'hésitez pas à leur rappeler que le questionnaire s'adresse à tous et que l'illettrisme de la population adulte est un problème important dans les quatre départements et régions d'outre-mer.***

Les résultats permettront d'expliquer le décalage entre individus d'une même génération ou individus de générations différentes dans les processus d'insertion, par exemple le parcours scolaire, l'accès au premier emploi durable ou le niveau de qualification.

D2- DETAIL DE LA SITUATION D'ACTIVITE PRINCIPALE ACTUELLE

Cette partie est subdivisée en quatre sous-parties, exclusives les unes des autres, selon le statut d'activité actuel.

On distingue ainsi :

- Les salarié.e.s**
- Les non-salarié.e.s**
- Les chômeur.euse.s et inactifs.ve.s**
- Les retraité.e.s**

Les questions posées varient en fonction de ce qui a été déclaré comme activité principale dans le TCM

Vous devez bien remplir le TCM

Les questions sont adaptées au profil des personnes interrogées.

- Par exemple, les retraité.e.s sont interrogé.e.s sur les conditions de leur passage à la retraite (année, difficultés éventuelles rencontrées, etc.) et sur leur situation actuelle (reprise d'une activité rémunérée, occupation favorite, etc.).
- Les chômeurs.euse.s sont, quant à eux/elles, interrogé.e.s sur leur situation administrative et leur recherche d'emploi.

Certaines de ces questions peuvent paraître répéter celles du TCM. En réalité, elles les complètent en précisant la situation d'activité de chacun au moment de l'enquête.

Pareillement, les questions sur **la nature et le montant du revenu individuel** peuvent sembler redondantes avec la question du TCM portant sur le revenu du ménage.

N'hésitez pas à indiquer à l'enquêté.e qu'**il s'agit ici de son revenu personnel et non celui de son ménage** qui lui a été demandé précédemment.

Argumentaire :

Si vous sentez que les enquêté.e.s éprouvent une gêne à donner le montant de leur revenu, rassurez-les en leur proposant des tranches de revenus (carte code 11) dans lesquelles ils/elles se situent en donnant le numéro de la réponse correspondante.

Il peut être utile de leur rappeler qu'en aucun cas cette information ne sera utilisée au niveau individuel, que les réponses sont anonymes et que c'est le regroupement de l'ensemble des réponses qui intéresse les chercheurs.

Ces questions relatives aux revenus, à leur nature, à leur montant et au patrimoine permettent de compléter l'information existante et offre ainsi la possibilité d'études inédites sur la répartition des revenus, sur la pauvreté et ses conséquences tant pour les populations que les familles qui vivent dans les DROM.

Les enquêté.e.s peuvent également s'étonner que ces questions leur soient posées, alors qu'ils/elles y ont déjà répondu au niveau ménage. Précisez-leur la différence entre le niveau ménage et le niveau individuel.

L'approche individuelle permet par exemple de juger de la part du revenu apporté par l'individu dans le ménage. De plus les indicateurs de bien être ou précarité économiques sont calculés à la fois à l'échelle ménage et individuelle, d'où l'importance de ces deux questions.

E. LES NATIFS.VE.S DU DEPARTEMENT

Ce module approfondit la connaissance des **personnes nées dans le département** en fonction de leur âge et de leur statut de migration. On distingue ainsi les personnes :

- 1) selon leur âge :
 - LES 18-34 ANS
 - LES 35 ANS ET PLUS
 - LES 55 ANS ET PLUS NON RETRAITE.E.S

- 2) selon leur statut de migration :
 - LES NATIFS.VE.S DE RETOUR

E1 TRAJECTOIRE SCOLAIRE DES 18-34 ANS

L'enquête se propose d'étudier l'ensemble des facteurs qui favorisent ou qui font obstacle à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle.

L'éducation constitue une ressource-clé de ce processus, d'où l'importance de **caractériser** sur ce plan **les atouts et handicaps des personnes enquêtées**.

Le questionnaire permet donc de retracer leur **trajectoire scolaire** dans toute sa complexité et en enregistre les événements les plus marquants : lieu d'obtention du diplôme, redoublements éventuels, soutien dont ils ont pu bénéficier durant leur scolarité.

Cet ensemble de questions concerne uniquement les **études initiales**.

E2- TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE

Cette section s'adresse uniquement aux **personnes ayant terminé leur scolarité et qui travaillent ou ont travaillé dans le passé**.

Sont prises en compte **aussi bien les activités déclarées** (avec un contrat de travail) **que les activités non déclarées** (« travail au noir », « travail dissimulé », « activités informelles ») qui n'ont pas fait l'objet d'un contrat de travail.

Sont décrites ici les grandes étapes du **parcours professionnel des jeunes natifs.ve.s** de 18 à 34 ans, **depuis la fin de leurs études jusqu'à l'emploi actuel** (nombre d'emplois différents occupés, nature et condition de leur premier emploi, périodes d'inactivité...).

Les enquêtés sont également invités à **décrire, année par année, leurs différentes situations et statuts d'activité, dans les trois ans qui précèdent la date de l'enquête (2019, 2018 et 2017)**.

- Les différents cas de figure susceptibles de se présenter sont répertoriés dans la carte code 14 et 14 bis.
- Il est important de **laisser un temps de réflexion** à l'enquêté et parfois d'**effectuer une relance** pour être sûr que l'individu n'omet pas de mentionner une situation (femme au foyer) ou une activité occasionnelle, même de très courte durée.
- Inviter les enquêtés à les décrire toutes, notamment celles de courtes durées ou celles exercées sans être déclarées.

L'objectif est ici d'évaluer la multiplicité, la stabilité ou l'instabilité des situations d'activité ou administratives des personnes interrogées, selon leur profil.

Sont exclues de cette investigation les personnes qui occupent un emploi stable depuis plus de 3 ans (CDI à temps plein) et celles qui sont en formation initiale.

Pratiquement, cela se présente comme ci-dessous :

*** LES NATIFS DU DÉPARTEMENT ***

→ E2 - Trajectoire professionnelle

Quelles sont, parmi celles présentées dans la carte code 14 bis, les différentes situations que vous avez éventuellement connues au cours d'une même année...

en 2017 ?

Plusieurs réponses possibles

→ Présenter la carte code 14 bis ←

2. Indépendant, chef d'entreprise, artisan

4. Travail intérimaire, saisonnier

5. Petits boulots, jobs, (travail non déclaré)

7. Congé parental

8. Étudiant élève, en formation

10. Autre

Enter at most 10 values

TRAJ_NBEMPL	1	Nbempl1	TRAJ_2018A	5-4
TRAJ_ANPEM	1995		TRAJ_2018_AU1	
TRAJ_AGPEM	30		TRAJ_2017A	8
TRAJ_TCONT	1	Tcont1	TRAJ_2017_AU1	
TRAJ_AFACTI			TRAJ_PARC	1 Parc1
TRAJ_INT			INTM_QUIT	
TRAJ_INT1AN			INTM_DEST	
INTRO2	1	OK	INTM_DEPNAIS	
TRAJ_2019A	2-4		INTM_DEST_A	
TRAJ_2019_AU1			INTM_PAYNAIS	

E3- INTENTION DE MIGRATION

Cette section mesure **les intentions de migration pour des études ou un éventuel emploi hors du département** (destination de préférence, échéance de l'éventuel départ, besoin éventuel d'une aide à la mobilité, etc.)

E4 PASSAGE A LA RETRAITE

Ces questions relatives « **au passage à la retraite** » et à sa préparation concernent l'ensemble des **natifs.ve.s de 55 ans et plus** qui n'ont pas le statut de « retraité » à la date de l'enquête. Ils peuvent occuper ou non un emploi.

Elles portent sur l'âge envisagé de la retraite, les souhaits des personnes, le niveau d'information dont elles disposent, leurs occupations envisagées après la retraite, etc.

Les réponses permettront d'évaluer les différences de préparation du passage à la retraite selon le profil des individus (âge, sexe, situation vis-à-vis du travail, situation familiale, etc.). Elles fourniront donc de précieuses indications prospectives sur les conditions de vie des futur.e.s retraité.e.s.

E5- LES NATIFS.VE.S DE RETOUR

Les premières questions permettent de connaître celles qui ont connu une migration d'une durée égale ou supérieure à 6 mois hors du département.

Ces questions sont essentielles : elles permettent d'identifier la population des « Natifs.ve.s de retour » à laquelle s'adressent la majorité des questions de ce module

- On commence par repérer les individus qui ont déjà quitté le département d'enquête, puis, on vérifie si certains de ces séjours ont duré 6 mois ou plus consécutifs.
- Les questions suivantes s'adressent **aux seul.e.s natifs.ve.s ayant vécu 6 mois ou plus hors de leur département.**

Ces individus sont appelés « **natifs.ve.s de retour** » ou « **migrant.e.s de retour** ».

- **Dans un premier temps, on retrace le parcours migratoire** de la personne enquêtée en décrivant **son premier et son dernier séjour de migration.**
- **Dans un second temps, on décrit** les caractéristiques de **son dernier séjour migration.**

Cette partie se subdivise en plusieurs sections qui, pour l'essentiel, décrivent **le profil et les conditions de vie** de la personne enquêtée **au moment de son départ, pendant son dernier séjour et à son retour.**

Pour les organismes en charge de **la politique de mobilité**, reportez-vous à la **fiche 2**

Les « ***natifs.ve.s de retour*** » ou « ***migrant.e.s retour*** » sont des personnes nées dans le département et qui ont connu une expérience de migration d'une durée supérieure ou égale à 6 mois hors du département d'enquête

E5.1- Trajectoire migratoire

Cette section décrit la trajectoire migratoire des natifs.ve.s qui ont connu une ou plusieurs migrations dans le passé.

Elle étudie les grandes caractéristiques de leur(s) séjour(s) hors du département qui ont duré au moins 6 mois (date de début, de fin, motif, lieu et bénéfice éventuel d'une aide à la mobilité).

La description se limite à **un maximum de deux séjours d'au moins 6 mois hors du département**, en traitant **obligatoirement le séjour le plus récent** (le dernier) **et le plus ancien** (le premier).

Attention : on ne retient que les séjours qui ont donné lieu à un retour dans le DROM. Ainsi, **les parcours « complexes »** au cours desquels les individus ont pu enchaîner, par exemple, un séjour en métropole pour des études puis un séjour en Angleterre pour occuper un emploi, suivi d'un nouveau séjour en métropole, avant un retour dans le département de naissance **sont considérés comme un séjour unique**.

Dans ces cas précis, il faut indiquer à l'enquêté.e que nous **nous intéressons uniquement à son lieu principal de séjour** durant sa migration et aux caractéristiques qui y sont liées.

L'enquêté.e doit donc **faire un choix**, en privilégiant, dans un parcours complexe, **le séjour (lieu, statut et motif) qu'il juge le plus important**.

Argumentaire :

Le choix de se limiter à la description de deux séjours de migration peut sembler dommageable ou inadapté à l'enquêté.e s'il/elle juge qu'un de ses séjours intermédiaires a plus compté que les autres, indépendamment de son rang.

De la même manière, un.e enquêté.e peut être déçu.e de ne pas pouvoir décrire un parcours migratoire complexe, mêlant plusieurs destinations.

Vous pouvez leur expliquer que les raisons de ces choix visent avant tout à limiter le temps d'enquête et, d'autre part, de s'intéresser à deux moments clés de la migration des individus : le premier et le dernier séjour.

Vigilance : Seul le dernier séjour est étudié dans les sections qui suivent.

Description du dernier séjour de plus de 6 mois en 4 temps :

- La situation avant le départ
- La situation durant le séjour
- La situation au retour
- Bilan du séjour

Discriminations :

Bien distinguer les personnes « **non-concernées** » par telle ou telle situation possible de discrimination de celles qui s'estiment « **non-discriminées** »

E5.2- Conditions au moment du départ

Cette section décrit la situation de la personne avant son départ en migration (statut d'activité, lieu de vie, etc.), en vue d'évaluer le bénéfice qu'il aura retiré de **son dernier séjour** au regard de sa situation avant le départ.

E5.3- situation d'activité au cours du dernier séjour

Cette section décrit la situation de la personne pendant **son dernier séjour** de migration (statut d'activité, profession le cas échéant).

E5.4- Transferts financiers au cours du dernier séjour

Cette section recueille des éléments sur les éventuels transferts d'argent reçus ou envoyés par la personne enquêtée pendant **son dernier séjour** de migration.

E5.5- Bilan de l'expérience de migration

Cette section dresse le bilan **du dernier séjour** de migration de la personne enquêtée (appréciation, difficultés éventuelles, intention de nouveau départ).

E5.6- Insultes racistes et sentiment global de discrimination (durant le dernier séjour)

E5.7- Analyse des faits discriminatoires sur le lieu de migration (durant le dernier séjour)

Ces deux sections visent à évaluer **les discriminations** qu'aurait vécues la personne enquêtée **au cours de son dernier séjour hors du département**.

Ces questions doivent être bien distinguées de celles du module G « **Discrimination dans le département d'enquête** » qui apparaît plus loin dans le questionnaire.

Il faut noter que **les personnes interrogées peuvent ne pas être concernées par certaines des situations de discriminations**.

Pour une bonne exploitation des résultats, il importe de bien **distinguer** la réponse « **non concerné** » (par la situation) de la réponse « **Non** » (n'a pas été victime de discrimination)

- Exemple : un.e enquêté.e n'ayant jamais engagé de démarches pour une demande de prêt à la banque ne sera pas concerné.e par une éventuelle discrimination pour ce motif. Dans ce cas, la réponse à retenir est : 97. « Je n'ai pas de demande de prêt dans cette période ».
- Cette situation se distingue de celle d'une personne qui a entrepris une telle démarche et qui déclare n'avoir jamais été discriminée ; la réponse enregistrée sera cette fois « **NON** »

Vigilance

Dans toutes les parties traitant des discriminations, il faut veiller à ce que les personnes interrogées parlent de leur expérience personnelle. On ne doit pas se contenter de réponses générales ou convenues concernant la société dans son ensemble.

E5.8- raisons du retour et conditions de réinstallation

Cette section décrit les conditions du **retour dans le département d'enquête après le dernier séjour**. Les données recueillies permettront une analyse des conditions de réinsertion et d'installation au retour dans le département.

Elles visent à rendre compte des difficultés éventuelles rencontrées au moment du retour autant que des bénéfices retirés du séjour hors du département.

L'ambition est de procéder à une évaluation qualitative de l'expérience migratoire des natifs.ve.s des Drom.

Fiche 2 :**Organismes en charge de la politique de mobilité**

LADOM : L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité

ANT : Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer

CNARM : Comité National d'Accueil et d'Actions pour les Réunionnais en Mobilité.

BUMIDOM : Bureau pour le développement des Migrations dans les Départements d'Outre-Mer.

F. LES IMMIGRANT.E.S (NE.E.S HORS DU DEPARTEMENT)

Ce module s'adresse uniquement aux « *immigrant.e.s* », c'est-à-dire à l'ensemble des personnes qui ne sont pas nées dans le département d'enquête, qu'elles soient nées en métropole, dans un autre département d'outre-mer ou dans un pays étranger.

F1- CONDITIONS DU DEPART

Cette partie décrit la situation de la personne interrogée **avant son arrivée dans le département** (statut d'activité, lieu de vie, etc.) et les conditions de son installation (motif, connaissance du département).

F2- ITINERAIRE PROFESSIONNEL DANS LE DEPARTEMENT

Cette partie retrace les **périodes d'activité et d'inactivité** de la personne enquêtée **depuis son arrivée dans le département**, du premier emploi à l'emploi actuel le cas échéant.

F3- TRAJECTOIRE MIGRATOIRE

Cette partie s'intéresse à **l'expérience migratoire antérieure** de la personne enquêtée **avant son arrivée dans le département**.

Seuls les séjours d'une durée supérieure ou égale à un an hors de son lieu de naissance donnent lieu à une description détaillée (dates de début et de fin, lieu du séjour, motif).

La description est limitée à un **maximum de deux séjours d'au moins un an** hors du lieu de naissance de la personne interrogée, avant leur installation dans le département d'enquête. Cette description porte sur le séjour **le plus récent (le dernier)** et **le plus ancien (le premier)**.

Comme précédemment ce choix permet de s'intéresser à deux moments clés de la migration des individus.

Vigilance

Les déplacements entre deux départements de métropole ne sont pas considérés comme des séjours de migration.

F4- VECU DE LA MIGRATION DANS LE DEPARTEMENT

Cette partie dresse le **bilan du séjour actuel dans le département** de la personne enquêtée (appréciation, bénéfices et difficultés éventuelles, intention de départ, etc.).

Les « *immigrant.e.s* » sont les personnes qui ne sont pas nées dans le département d'enquête.

Ces « *immigrant.e.s* » peuvent être né.e.s en métropole, à l'étranger ou dans un autre Drom.

F5- CONDITIONS D'ACCUEIL DES ETRANGER.ERE.S

Pour plus de renseignements sur les conditions d'obtention de la nationalité française reportez-vous à la **Fiche 3** et à la **fiche 4** pour des précisions sur les titres de séjour.

Cette partie s'adresse uniquement aux personnes étrangères ou ayant obtenu la nationalité française après leur naissance.

Elle aborde les conditions de l'arrivée dans le département et évalue les liens que la personne entretient avec son pays d'origine.

La première question de ce module étant particulièrement sensible, elle nécessite que vous lisiez à l'enquêtée.e la phrase suivante indiquée sur l'écran sous CAPI : « Nous souhaitons vous poser maintenant une question à laquelle vous êtes évidemment libre de ne pas répondre. ». Vous devez également proposer la modalité « Je ne souhaite pas répondre » à l'enquêté.

Argumentaire

Certaines questions peuvent être jugées « délicates » par certain.e.s étranger.ère.s, notamment celles sur les relations qu'ils entretiennent avec leur pays d'origine et celles relatives aux démarches administratives depuis leur arrivée.

Si l'enquêté.e éprouve une gêne, préciser que cette enquête n'a strictement aucune incidence sur sa situation administrative. Il s'agit d'une étude scientifique respectant le principe d'anonymat.

Souligner que la plupart des questions s'adressent aussi aux autres immigrant.e.s métropolitain.e.s et européen.ne.s, sans aucune stigmatisation selon l'origine ou le statut.

Fiche 3 :

Comment acquiert-on la nationalité française quand on est immigré.e ?

L'acquisition de la nationalité française peut se faire principalement de deux manières :

-La naturalisation : l'étranger.ère.e dépose un dossier (en général 5 ans de présence en France sont nécessaires) ; si celui-ci est accepté par les autorités administratives, un décret nominatif est publié lui accordant la nationalité française ;

-Par mariage avec un.e Française.e : le délai avant d'avoir la nationalité française était d'un an jusqu'à la loi de 2003 qui l'a porté à deux ans. Depuis la dernière loi de 2006, il est maintenant de quatre ans.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit la possibilité pour les **personnes âgées étrangères, ascendantes de Français.** et présentes en France depuis au moins 25 ans, d'obtenir la nationalité française par déclaration.

La loi française autorise l'étranger.ère à conserver la nationalité qu'il/elle avait avant d'acquérir la nationalité française, d'où la fréquence des binationaux.

Fiche 4 : Les titres de séjour

Cette question impose aux enquêtés de se souvenir d'une situation pouvant remonter à dix voire vingt ans ou plus. Le but est de repérer les motifs administratifs de venue en France. Ces motifs sont repérés en se référant à la nature du premier titre de séjour.

Ce motif n'est pas forcément celui qui a entraîné la migration : on peut être venu en France pour travailler et obtenir un premier titre comme parent d'enfant français, par exemple.

Le titre de séjour (ou permis, ou carte, ou récépissé) est le document qui autorise l'étranger à résider légalement en France. Il se distingue du visa qui permet l'entrée sur le territoire et un séjour limité à trois mois, pour les visas de tourisme. A l'expiration de la validité du visa, si l'étranger veut rester en France, il/elle doit avoir un titre de séjour, sinon il/elle sera en situation irrégulière (« sans papiers »).

Les motifs administratifs d'attribution d'un titre de séjour sont très nombreux : environ 200 aujourd'hui. De plus la législation a fréquemment changé. Les modifications les plus notables sont liées à l'élargissement de l'Europe. Quand un pays rejoint l'Union européenne, les étrangers de ce pays sont dispensés de titre de séjour (modalité « vous n'en avez pas eu besoin »).

Nous ne cherchons pas à repérer tous les motifs, mais à en connaître quelques-uns parce que l'admission au séjour dans cette catégorie a pu avoir un effet sur l'insertion de l'étranger et donc sur sa situation actuelle.

Les **titres que nous cherchons à repérer** sont :

- **Réfugié.e.s ou membre de la famille de réfugié.e.s** : au sens de la convention de Genève (voir instruction sur la demande d'asile). C'est un titre de 10 ans.
- **Étudiant.e.s** : titre attribué pour un an quand l'étranger est inscrit.e dans une université, une école. L'inscription est demandée avant l'entrée en France.
- **Travail** : comprend le titre de « travailleur permanent salarié ou non » (titre d'un an), les autorisations provisoires de travail (APT d'une durée inférieure à un an) et « les travailleurs saisonniers ». L'enquêté.e peut aussi choisir cette rubrique s'il/elle a eu un titre « informaticien » ou « scientifique ».
- **Conjoint de Français.e** : le mariage peut avoir été célébré en France ou à l'étranger (dans ce dernier cas, le mariage doit être transcrit dans l'état civil français). Si la durée de mariage est inférieure à un an le/la conjoint.e reçoit une carte « vie privée et familiale » d'une durée d'un an. Si la durée de mariage est supérieure, le/la conjoint.e reçoit une carte de résident.
- **Regroupement familial** : peuvent bénéficier du regroupement familial des membres de la famille (conjoint.e, enfants et quelquefois parents) d'un.e étranger.ère en situation régulière disposant d'un logement et de ressources suffisantes.
- **Autres titres** : il n'est pas demandé de préciser lequel, ils sont trop nombreux, nous nous limitons aux 5 rubriques identifiées. Dans ces autres titres figurent par exemple, ceux qui correspondent à la carte « Vie privée et familiale » (hors conjoint.e de Français) et qui comporte une douzaine de rubriques. L'une d'entre elles « liens personnels et familiaux » concerne notamment des personnes régularisées comme les « parents d'enfants scolarisés » en 2006.

G. EXPERIENCE DE REJET OU DE DISCRIMINATION DANS LE DEPARTEMENT

Ce module s'adresse à tous les enquêté.e.s.

L'étude des discriminations est conduite selon deux axes complémentaires :

1. De façon « indirecte » à travers la comparaison de la situation actuelle des différents groupes de populations enquêtés (l'analyse repère les « inégalités » entre les groupes),
2. De façon « directe » en interrogeant chaque personne enquêtée sur ses éventuelles expériences de discrimination. Il s'agit dans ce cas d'une étude de leur **vécu subjectif des discriminations**.

Les questions posées doivent permettre :

- **D'évaluer l'incidence des discriminations dans les différents domaines précisément identifiés de la vie sociale**
Exemples : le travail, les lieux publics ou encore les administrations
- **D'analyser leurs conséquences sur les trajectoires** des individus discriminés, ainsi que sur leur personnalité et relations sociales.
- **De repérer et mesurer les discriminations quel qu'en soit le motif** : le sexe, l'âge, l'origine, la couleur de peau, le handicap etc.
- **D'enregistrer les réactions des enquêté.e.s** face à ces pratiques dont ils/elles estiment avoir été victimes (plainte, recours à la famille, aux amis, etc.).

Le questionnaire s'intéresse aux **discriminations vécues ou ressenties** par les personnes enquêtées

Plusieurs réponses sont possibles pour **les domaines et les motifs supposés de la discrimination**, Il faut les enregistrer toutes.

Si on vous demande ce que signifie le terme « origines », expliquez qu'il fait référence à la nationalité, au pays d'origine de l'enquêté ou de ses ascendants.

Comme précédemment, **les personnes interrogées peuvent ne pas être concernées par certaines des situations de discriminations**.

Pour une bonne exploitation des résultats, il importe de bien distinguer la réponse « **non concerné.e** » (par la situation), de la réponse « **Non** » (n'a pas été victime de discrimination)

- Exemple : un.e enquêté.e n'ayant jamais engagé de démarches pour une demande de prêt à la banque ne sera pas concerné.e par une éventuelle discrimination pour ce motif. Dans ce cas, la réponse à retenir est : 97. « Je n'ai pas de demande de prêt dans cette période ».
- Cette situation se distingue de celle d'une personne qui a entrepris une telle démarche et qui déclare n'avoir jamais été discriminée; la réponse enregistrée sera cette fois « **NON** »

Discrimination :
Bien distinguer les personnes « **non-concernées** » de celles « **non-discriminées** »

Vigilance

Dans toutes les parties traitant des discriminations, il faut veiller à ce que les personnes interrogées parlent de leur expérience personnelle.

On ne doit pas se contenter de réponses générales ou convenues concernant la société dans son ensemble.

Les natifs.ve.s de retour, qui ont déjà répondu à la section sur les discriminations pendant leur séjour hors du département, **peuvent avoir un sentiment de redondance** à ce moment de l'enquête.

Leur rappeler qu'il s'agit d'une interrogation différente qui porte cette fois sur les discriminations vécues dans le département d'enquête et non plus sur le lieu de leur migration comme précédemment.

Si l'enquêté.e pense que ses droits n'ont pas été respectés, vous pouvez aussi l'encourager à contacter directement le Défenseur des Droits :
09 69 39 00 00 ou <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/nous-contacter>

H & J. MODULES FAMILLE ELARGIE ET SOLIDARITES

Ces modules s'intéressent à l'environnement familial de la personne enquêtée et aux relations qu'elle entretient avec son entourage familial.

Ils visent à recueillir de l'information sur :

- 1) les **membres de la famille élargie** (parents, parents de l'éventuel.le conjoint.e grands-parents, frères, demi-frères, sœurs et demi-sœurs) de l'individu interrogé ;
- 2) le **niveau des solidarités** (aides apportées et reçues) avec sa famille et les personnes de son entourage (gardes d'enfants, entraides, aides financières et non financières).

H. LA FAMILLE ELARGIE

Ce module décrit la **situation des membres de la famille proche** (père, mère, frères et sœurs, grands-parents) de la personne enquêtée qu'ils soient ou non vivants au moment de l'enquête.

Argumentaire :

Il est parfois douloureux de parler de proches décédés comme ses grands parents ou ses parents.

Cependant, il est essentiel de collecter les réponses à ces questions car elles sont centrales pour caractériser l'origine sociale et géographique des personnes interrogées.

Ces deux dimensions de l'origine de individus donneront lieu à des travaux d'études évaluant leur impact sur les comportements et/ou les situations sociales, culturelles, démographiques et économiques des personnes interrogées.

H1- LES PARENTS DE EGO

Cette partie décrit la situation sociodémographique (âge, sexe, lieu de vie) et la situation d'activité (actuelle et/ou passée) de la mère et du père de la personne enquêtée qui n'habitent pas avec elle.

Dans cette enquête, le père et la mère de la personne interrogée sont ceux qu'elle considère comme tels.

A défaut on privilégie les parents légaux, c'est-à-dire le père et la mère qui l'ont reconnu.

H2- LES PARENTS DU CONJOINT DE EGO

Cette partie recueille des informations simples sur les parents non cohabitants du conjoint de la personne enquêtée, tels que leur lieu de naissance ou leur nationalité.

Le nombre de questions est très inférieur à celui de celles relatives aux parents de Ego.

Recueillir des informations sur les **parents, les frères les sœurs et les grands-parents**

H3- LES AUTRES ASCENDANTS DE EGO

Cette partie décrit les grands-parents de la personne enquêtée qu'ils soient vivants ou décédés (nombre de grands-parents vivants, lieu de vie s'ils sont vivants, etc.)

H4- FRATRIE DE EGO

Cette partie informe séparément sur les frères/sœurs et demi-frères/demi-sœurs en vie de la personne enquêtée (nombre, lieu de vie, rang de naissance de Ego dans la fratrie).

H5- ATMOSPHERE FAMILIALE DURANT L'ENFANCE

Si les questions de cette partie peuvent parfois déranger, elles demeurent importantes. Les réponses obtenues permettront d'évaluer l'impact des conditions de vie durant l'enfance sur les parcours scolaire, professionnel et familial des personnes enquêtées.

Les situations violentes durant l'enfance sont nombreuses. Il faut distinguer les violences verbales (modalité e) des violences physiques (modalité f).

Si la personne évoque une autre situation, la renseigner dans la modalité « g » « Autres violences » (voir ci-dessous)

FAM1	<p>Durant votre jeunesse, avant vos 18 ans, avez-vous vécu les situations suivantes... ?</p> <p>Répondre pour chaque item par :</p> <p>1. Oui 2. Non 98. Refus de répondre 99. Ne sait plus</p> <p><i>Consigne enquêteur : par parents, nous entendons votre mère, votre père et l'ensemble des personnes qui vous ont élevé, beaux-parents, tuteurs, ...</i></p> <p>a. De gros problèmes d'argent dans la famille <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>b. Des maladies, handicaps ou accidents graves de vos parents <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>c. De graves disputes ou conflits entre vos parents <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>d. L'alcoolisme de l'un d'eux <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>e. Des violences verbales envers vous (insultes, menaces ...) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>f. Des violences physiques envers vous (coups, gifles ...) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>D'autres violences. Précisez : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p><u>FAM_pbarg</u></p> <p><u>FAM_pbam1</u></p> <p><u>FAM_conf1par</u></p> <p><u>FAM_alcpar</u></p> <p><u>FAM_vio1par</u></p> <p><u>FAM_vio1par</u></p> <p><u>FAM_vioaut</u></p> <p><u>FAM_vioaut A</u></p>
-------------	---	---

J. SOLIDARITES ET AIDES ENTRE EGO ET SON ENTOURAGE

Cerner les **relations et les solidarités avec les membres de la famille et l'entourage de l'enquêté.e**

Ce module évalue le niveau des solidarités à partir des aides reçues et/ou apportées entre la personne enquêtée, les membres de sa famille, de celle son conjoint et/ou de son entourage (amis, relations, collègues).

Il s'articule autour de trois principaux types d'aides :

- La garde d'enfant
- Les aides non financières
- Les aides financières

Sont d'abord posées l'ensemble des questions relatives aux aides apportées puis viennent les aides reçues.

Aide apporté par qui ? Et à qui ?

Pour **chacun des types d'aide (apportées et reçues)** l'enquêté.e utilise la carte code 8 pour identifier la personne fournissant ou recevant l'aide. Si c'est « Fils » ou « Fille » qui est choisi, l'enquêteur.rice pourra préciser l'enfant concerné en cochant son prénom dans un écran spécifique.

Il s'agit quasiment toujours d'**aides reçues ou apportées régulièrement**, c'est-à-dire :

- Au moins une fois par mois pour les « aides non financières »
- Au moins quatre fois par an pour les « aides financières ».

La seule exception est celle de l'aide financière exceptionnelle reçue

J1/J2 - AIDES APORTEES ET/OU RECUES EN TERMES DE GARDE(S) D'ENFANT(S)

Les aides reçues et apportées en termes de garde d'enfant ne concernent pas les enfants âgés de plus de 11 ans et excluent celles à caractère professionnel (assistante maternelle, nounous).

Il s'agit uniquement des **gardes de jeune(s) enfant(s) qui ne donnent pas lieu à une rémunération.**

On décrit le ou les parents qui garde(nt), celui qui fait ou ceux qui font garder leur(s) enfant(s) et la fréquence de chacune de ces gardes.

Le nombre d'enfant(s) et/ou de(s) parent(s) concernés n'est pas limité.

Ces questions concernent la personne enquêtée ainsi que son/sa éventuel.le conjoint.e.

La personne enquêtée doit donc déclarer l'aide qu'elle a personnellement reçue et/ou apportée et aussi celle reçue et/ou apportée par son/sa conjoint.e.

Trois types d'aides doivent être distingués :

- 1) **Gardes d'enfant**
- 2) **Aides non financières (entraide)**
- 3) **Aides financières**

Chaque type d'aide est repéré en deux temps :

→ Les aides apportées

puis

→ les aides reçues

J3/J4-AUTRES AIDES NON FINANCIERES APPORTEES ET/OU RECUES

On distingue ici trois grands types d'**aides non financières** reçues ou apportées :

- Les aides pour les tâches administratives (courriers, comptes, etc.)
- Les aides ménagères (les petits travaux, le jardinage, les réparations dans le logement, les courses, etc.)
- Les soins (la toilette, la préparation des repas, etc.)

Pour chacun de ces types d'aide non financière reçue, l'enquêté.e doit :

- préciser s'il reçoit également cette aide d'un professionnel ou d'une association ou tout autre structure
- sa satisfaction à l'égard de cette aide.

On décrit la personne aidée ou aidante (carte code 8), et dans le cas où il s'agit de l'enfant de la personne enquêtée on précise lequel est concerné par cette **aide reçue ou apportée**.

La personne (aidée ou aidante) peut vivre dans le même logement que l'individu enquêté.

J5-/ J6 SOUTIEN FINANCIER APPORTE ET/OU RECU

Ces parties traitent des **aides financières régulières** (hors cadeaux d'anniversaire ou de Noël) **apportées ou reçues personnellement** par la personne enquêtée.

Les règles sont les mêmes que pour les aides non financières pour savoir de qui et à qui est destinée cette aide.

L'enquête doit aussi mentionner d'éventuelles aides financières **exceptionnelles** reçues au cours des 2 dernières années.

Ces aides peuvent concerner des personnes qui ne vivent pas dans le département d'enquête.

K. ETAT DE SANTE ET ACCES AUX SOINS

Le module santé vise à déterminer l'état de santé des enquêté.e.s, leur couverture sociale et à évaluer les éventuels renoncements aux soins.

Ce module s'adresse à tous.

K1- ETAT DE SANTE

Cette partie recueille des éléments sur l'état de santé perçu et/ou avéré (maladies chroniques) de la personne interrogée, ainsi que sur son éventuelle limitation d'activité ou celle de membres de sa famille.

Ce module est complété par 5 questions relatives à la dépendance qui concernent toutes personnes enquêtées âgées de 50 ans ou plus.

Si l'enquêté.e demande ce que désigne l'expression « **être limité.e** », vous pouvez préciser : « *avoir des difficultés à réaliser des actes élémentaires de la vie quotidienne en raison d'un problème de santé ou avoir des difficultés à faire ce que les gens font dans la vie quotidienne* ».

Pour la liste des sigles relatifs à l'accès aux soins reportez-vous à la fiche 5

Vigilance :

Il est possible qu'une personne se perçoive « en bonne santé » (santé subjective) et qu'elle déclare ensuite souffrir d'une maladie chronique comme l'« asthme » (santé objective).

K2- PRISE EN CHARGE ET RENONCEMENT AUX SOINS

Cette partie traite de la protection sociale des personnes interrogées (couverture sociale, mutuelle), des éventuels renoncements aux soins et de leurs principaux motifs.

Fiche 5 : Santé et accès aux soins

La protection universelle maladie (PUMa, autrefois appelée CMU) : elle est attribuée à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière. Elle donne droit à la prise en charge des frais de santé de manière continue tout au long de la vie.

CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) : il s'agit d'une protection complémentaire de santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour les étranger.ère.s, elle est accessible uniquement à ceux/celles en situation régulière au regard de la législation sur le séjour des étranger.ère.s en France.

AME : Aide médicale d'État. Il s'agit d'un dispositif d'accès gratuit aux soins, réservé aux personnes étrangères en situation irrégulière sur le territoire français (hors Mayotte). Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources.

MODULES RESSOURCES CULTURELLES

L. LANGUES ET RELIGION

LANGUES RECUES, PARLEES ET TRANSMISES

Ce module s'intéresse aux **connaissances linguistiques, à la pratique des langues** et aux **conditions de leur transmission au sein de la famille**.

Si la langue française est la langue officielle dans les départements d'outre-mer, une très grande majorité de leur population s'exprime également en langue créole.

Les questions visent à connaître les langues parlées au sein de la famille et à mesurer l'importance de l'usage du créole, par rapport au français ou à d'autres langues pratiquées.

Tous les dialectes locaux ou patois sont pris en compte.

Les questions sur le niveau de maîtrise du créole et le lieu d'apprentissage s'adressent surtout aux non natifs.ve.s ou aux personnes qui ne l'ont pas appris dans le milieu familial.

Les questions sur la maîtrise et la pratique du français s'adressent principalement aux personnes nées hors du territoire français.

Ce module est organisé en 3 blocs :

L1 Langues héritées, langues transmises

Cette partie s'adresse à tous.

Elle recueille des éléments sur :

L1.1 Langues utilisées par Ego

Les langues que la personne enquêtée utilise régulièrement au cours de sa vie (jusqu'à 4 réponses possibles).

A l'issue de cette question, on demande à la personne enquêtée de choisir parmi ces langues, celle qu'elle a le plus souvent utilisée pendant l'enfance. Elle correspond à la « **langue de référence** » de l'enquêté.e.

L1.2 Langues transmises par Ego en famille et aux enfants et langue parlée

Pour chaque question de cette partie, **on se limite à 2 langues**. Ces questions visent à identifier les langues utilisées par l'enquêté.e dans différents contextes de la vie quotidienne et déterminer la place du créole dans ces interactions (échanges dans le couple, avec les enfants, avec les voisins ou les collègues de travail).

Les langues mais aussi **les patois** de régions françaises et/ou **les dialectes locaux** nous intéressent.

Ne les négligez pas !

Pour trouver une langue, il faut taper ses trois premières lettres

Pour la liste des langues les plus utilisées dans les Drom reportez-vous à la **fiche 6**

La **langue de référence** est celle la plus utilisée durant l'enfance

Ces parties s'intéressent aux **connaissances linguistiques des enquêtés**.

L2 Maîtrise et pratique du créole

Les questions de cette partie sont posées à tous. Leurs modalités sont filtrées selon la « langue de référence » attribuée.

L3 Maîtrise et pratique du français

Les questions de cette partie sont posées aux immigré.e.s (né.e.s hors du territoire français).

Cette partie aborde la question de la **maîtrise du français** par les individus nés hors du territoire national à **deux moments clés** :

Au moment de l'arrivée dans le département :

Les immigré.e.s pratiquent le plus souvent une langue différente du français avant de quitter leur pays d'origine. De même, certain.e.s de leurs descendant.e.s né.e.s dans les DROM ont une langue maternelle différente du français.

Au moment de l'enquête

Ces questions s'adressent uniquement aux immigré.e.s (arrivé.e.s dans le DROM après l'âge de 3 ans et n'ayant pas le français comme langue de référence).

Les enquêté.e.s donnent parfois, pour les langues, des noms correspondant à des pays. Il faut veiller à leur demander de préciser le cas échéant : par exemple ne pas noter « Africain.e », ni « Sénégalais.e » ou « Malien.ne », mais la langue ou le dialecte spécifique (« Bambara », « Wolof »...).

Fiche 6 :

Les langues (autre que le français) le plus fréquemment parlées dans les DROM

Créoles : guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais, mauricien, saint-lucien, haïtien, créole du Guyana, créole de la République Dominicaine.

Anglais

Espagnol

Surinamais

Portugais

Ces questions sont dites « sensibles ».

Vous devez rappeler aux enquêté.e.s qu'ils/elles peuvent ne pas savoir ou ne pas vouloir répondre

L4- RELIGION

Les questions sur la religion sont considérées comme sensibles par la CNIL.

Il est donc indispensable de bien préciser à la personne qu'elle est libre de ne pas répondre, comme cela est stipulé dans la formulation de la question.

Ce module s'intéresse aux **croyances et pratiques** religieuses. Il étudie le rôle joué par la religion dans la vie des enquêté.e.s. Il cherche à connaître l'importance qu'ils accordent aux pratiques religieuses et à mieux apprécier l'ouverture des sociétés ultramarines à travers les formes de mixité religieuse qui s'y développent.

Toutes les religions sont concernées, autant que l'absence de croyance ou de pratique religieuse.

Dans cette enquête, il n'est pas donné de définition a priori de la religion.

Les enquêté.e.s sont donc libres de décider s'ils/elles ont ou non une religion et, si oui, de préciser laquelle.

En cas d'hésitation, relire la question sans ajouter d'explications ou de commentaires.

Pour le codage de **la religion en clair** : **noter les réponses telles que faites par les enquêté.e.s**, avec le degré de précision qui est donné, sans relance (par exemple « chrétien » ou « chrétien catholique » ou « catholique »).

3) Fin de l'entretien et Questionnaire qualité

Demande concernant les enquêtes complémentaires

Après l'enquête, il est possible que des chercheurs.euses souhaitent rencontrer certains.ne.s enquêté.e.s pour réaliser un entretien plus long concernant un thème particulier. Pour cela, chaque enquêté.e doit préalablement donner son accord et ses coordonnées. Ce/cette dernier.ère est tout à fait libre de refuser.

1^{ère} question d'entretien complémentaire facultatif

Cet entretien est maintenant terminé, je vous remercie du temps que vous nous avez accordé.

Acceptez-vous qu'un chercheur vous contacte dans les deux ans qui viennent pour un entretien complémentaire et facultatif sur l'une ou l'autre des thématiques de l'enquête ?

1. Oui
2. Non

2^{ème} question d'entretien complémentaire facultatif

Les enquêté.es ayant au moins un enfant vivant en métropole sont également invité.e.s à donner leurs coordonnées.

- La phrase ci-dessous, figurant à l'écran du questionnaire dans CAPI doit donc être lue

Nous souhaiterions réaliser également une enquête complémentaire facultative auprès de vos enfants âgés de 18 ans et plus, et résidant dans un autre département.

La participation de vos enfants apportera une contribution très importante pour la connaissance des situations des personnes natives de <RGESb> ou dont au moins un parent est natif de <RGESb>. Comme pour vous, les réponses seront anonymes et confidentielles, les données recueillies ne seront utilisées qu'à des fins scientifiques, et les coordonnées de vos enfants ne seront pas conservées.

Votre/Vos enfant(s) pourra(ont) décider librement d'accepter ou de refuser de participer à l'enquête. Pour pouvoir le/les contacter, je dois noter leur numéro de téléphone (portable, si possible) ou leur adresse email.

Les coordonnées de vos enfants seront conservées jusqu'à ce qu'ils soient contactés, cela au plus tard fin 2021.

Pouvez-vous me communiquer les coordonnées de votre/vos enfants ?

1. Oui
2. Non

Dans le cas où la personne enquêtée donne son accord, on complète le tableau des enfants concernés en renseignant leur numéro de téléphone et leur adresse mail.

<Afficher la liste des enfants concernés >		
PRENOM	Telephone	Mail
_____	_____	@_____
_____	_____	@_____

Cas où l'enquêté.e a un enfant de 18 ans ou plus résidant en métropole ou dans un autre Drom :

Nous souhaiterions réaliser également une enquête qualitative auprès de vos enfants âgés de 18 ans et plus, et résidant dans un autre département.

La participation de vos enfants apportera une contribution très importante pour la connaissance des situations des personnes natives de la Réunion ou dont au moins un parent est natif de la Réunion.

Comme pour vous, les réponses seront anonymes et confidentielles, les données recueillies ne seront utilisées qu'à des fins scientifiques, et les coordonnées de vos enfants ne seront pas conservées.

Votre/Vos enfant(s) pourra(ont) décider librement d'accepter ou de refuser de participer à l'enquête.

Pour pouvoir le/les contacter, je dois noter leur numéro de téléphone (portable, si possible) ou leur adresse email.
Les coordonnées de vos enfants seront conservées jusqu'à ce qu'ils soient contactés, cela au plus tard fin 2021.

Pouvez-vous me communiquer les coordonnées de votre/vos enfants ?

1. Oui
 2. Non

Tableau des enfant(s) concerné(s) :

Adresse mail

Enter a text of at most 50 characters

	PRENOMENF	CONTACTENF_TEL	CONTACTENF_MAIL
TENFAUTDEP[1]	GIOVANNI	0606060606@.....
TENFAUTDEP[2]			
TENFAUTDEP[3]			
TENFAUTDEP[4]			
TENFAUTDEP[5]			
TENFAUTDEP[6]			
TENFAUTDEP[7]			
TENFAUTDEP[8]			
TENFAUTDEP[9]			

Si l'enquêté.e n'a pas d'enfant résidant dans un autre DROM ou en métropole, on passe directement à la conclusion de l'entretien et au questionnaire qualité.

Pensez à remercier votre interlocuteur.rice d'avoir accepté de répondre à cette enquête.

N'oubliez pas de lui demander son accord pour une éventuelle enquête complémentaire dans les trois ans qui suivent.

Vous pouvez l'informer que les résultats seront disponibles à la fin de l'année au cours de l'année 2022

A l'issue de l'entrevue avec la personne, merci de remplir avec le plus grand soin **le questionnaire qualité.**

Nous pourrions ainsi connaître les conditions de réalisation de l'entretien et étudier l'influence qu'elles peuvent avoir sur les réponses des enquêtés : par exemple, refuse-t-on de répondre à une question sensible ou délicate lorsque des proches (enfants ou conjoint.e.s) sont présents ?

Le questionnaire qualité permet aussi de détecter des problèmes de traduction lors de l'interview.

TOUTES VOS REMARQUES SONT LES BIENVENUES.

ELLES NOUS PERMETTRONT DE MIEUX EXPLOITER LES RESULTATS DE CETTE ENQUETE.

4) Argumentaire de l'enquête

Affirmer le caractère anonyme de l'enquête

Votre adresse a été **tirée au hasard** dans un échantillon de logements issu du recensement de la population.

Les coordonnées des personnes enquêtées ne sont pas rattachées au questionnaire. L'adresse sert uniquement à se rendre chez les personnes pour les interroger dans les meilleures conditions possibles.

Cette enquête publique respecte les principes de l'anonymat. La législation est très stricte à ce sujet.

- La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique), qui veillent au respect des libertés individuelles et de l'anonymat des personnes interrogées, ont estimé que « MFV » satisfaisait à ces conditions.

L'enquête « MFV » a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique pour la collecte, ainsi que le caractère obligatoire. Elle correspond donc à un besoin avéré pour la statistique publique. Elle a également obtenu l'avis d'opportunité du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) et la mention d'enquête inter-régionale d'intérêt national.

Quelques exemples de questions susceptibles de vous être posées sur ce thème et les réponses types associées :

1. Qu'est ce qui me garantit que mes informations personnelles seront protégées et bien utilisées ? Vos questions sont très personnelles. Qu'est-ce qui me garantit qu'elles ne seront pas utilisées par des personnes malveillantes ?

L'enquête MFV-2 est une enquête officielle de la statistique publique et est, à ce titre, soumise à une législation très stricte.

Les données de l'enquête MFV-2 seront ainsi :

- Anonymisées de telle manière qu'aucun utilisateur ne puisse reconnaître les personnes interrogées à partir des informations collectées dans l'enquête. Aucune information personnelle qui permettrait de vous identifier n'y figurera.
- Conservées dans des endroits qui répondent aux normes les plus strictes en matière de sécurisation de l'accès aux données.
- Accessibles uniquement aux institutions publiques, à l'Ined, et aux équipes de recherche pour des projets d'intérêt général.

Il est strictement interdit de publier des données individuelles. Seule la publication de statistiques sur un nombre suffisamment important de personnes est permise.

Cadre législatif

Vos noms et adresse ne sont utiles que durant la collecte et seront détruits dès la fin de l'enquête en 2021. De plus, les données nominatives ne sont jamais transmises par l'Insee à un autre organisme, administration fiscale ou autre et ne pourront en aucun cas servir à des fins de répression économique ou de contrôle fiscal.

Par ailleurs il existe deux lois qui garantissent la confidentialité des données :

- **Le secret statistique**

Le respect du secret statistique (loi du 7 juin 1951) est applicable à tous les agents du système statistique public dont je fais partie. Il interdit de communiquer à quiconque les informations individuelles issues des enquêtes statistiques ou des fichiers administratifs utilisés dans l'élaboration des statistiques

- **Informatique et libertés**

La loi du 6 janvier 1978 a pour objectif d'assurer que les traitements informatiques de données concernant des personnes physiques ne puissent pas porter atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) veille à son application. En particulier : les données ne sont communiquées à aucune administration (fiscale ou autre).

2. Comment avez-vous obtenu mes coordonnées ?

Les noms, prénoms et adresses sont issus des données du recensement de la population des années 2014 à 2018. A partir de juillet 2020, elles seront issues des recensements 2015 à 2019.

L'ensemble de ces informations seront supprimées de nos fichiers dès que le terrain de l'enquête sera achevé. Seules vos réponses aux questions seront communiquées aux utilisateurs de ces données avec un identifiant anonymisé qui, en aucun cas, ne permet de vous identifier.

3. Et qu'est ce qui me garantit que vous ne transmettez pas les informations collectées à l'administration fiscale ?

Cela fait partie de la déontologie du statisticien. Chaque agent de l'Insee est tenu au secret statistique (loi n° 51-711 du 07 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique). Aucune donnée, directement ou indirectement nominative, n'est retransmise à un quelconque organisme ou à qui que ce soit. Seules des données anonymisées peuvent être diffusées, c'est-à-dire une fois supprimées toutes les variables qui pourraient permettre d'identifier directement ou indirectement quelqu'un dans le fichier, comme les prénoms, l'adresse ou le code commune.

4. Que se passe-t-il pour moi à l'issue de l'entretien ?

Rien sauf si vous avez donné pour les enquêtes complémentaires, auquel cas un chercheur pourrait vous contacter pour un entretien plus approfondi qui prendrait d'avantage la forme d'une discussion. Vous êtes sollicité dans le cadre d'une enquête statistique obligatoire et d'utilité publique. Sauf nécessité de prendre un rendez-vous avec la personne concernée non disponible au moment de mon premier passage, le questionnaire sera administré en une seule fois.

Qui est interrogé ?

MFV est une enquête en population générale.

- **Toute personne âgée de 18 à 79 ans** résidant dans un DROM est susceptible d'être interrogées afin que les résultats de l'enquête soient représentatifs de l'ensemble de la population.
- Au total, **13 000 personnes** résidant dans les DROM seront enquêtées.

Dans cette enquête, les réponses de chacun.e des enquêté.e.s, **quel que soit son profil, sont indispensables** pour pouvoir mener des études comparatives.

- Ainsi, pour l'étude des migrations les réponses d'un jeune, célibataire, n'ayant pas connu d'expérience de migration sont aussi importantes que celles d'une jeune, en couple avec enfants ayant connu une migration, pour comprendre les différences de situation.

Quelques exemples de questions susceptibles de vous être posées sur ce thème et les réponses types associées :

1. Pourquoi suis-je interrogé ? / Pourquoi mon ménage est-il interrogé ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble de la population, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque foyer: ce serait long et coûteux. Votre logement a été tiré au hasard parmi l'ensemble des logements du département. Vous avez donc été tiré(e) au sort par un protocole qui nous assure que les personnes qui constituent l'échantillon ont des caractéristiques diverses et sont le plus représentatif possible de la population. Vous représentez dans cette enquête des centaines de personnes (en moyenne entre 1 pour 200 à la Réunion à 1 pour 40 en Guyane) qui ont des caractéristiques socio-économiques semblables aux vôtres.

D'autre part, les situations vis-à-vis des migrations, de la famille et du vieillissement sont très diversifiées, et il est essentiel que chaque catégorie de la population soit bien représentée.

2. Combien de personnes seront interrogées ?

Dans l'enquête qui se déroule en 2020 et 2021, ce sont 18 900 ménages qui sont interrogées, dont 6 000 en Guyane, et environ 4 300 dans chacun des autres DROM interrogés (Martinique, Guadeloupe et La Réunion). Les données sont représentatives de l'ensemble de la population de ces quatre départements âgée de 18 à 79 ans, à l'exception des personnes résidant en institutions au moment de l'enquête (maisons de retraite, hôpitaux, prisons, internats, congrégations...). Elles sont également représentatives de chacun des 4 DROM considérés séparément.

3. Combien de temps va durer l'entretien ?

L'enquête est composée de deux questionnaires, un questionnaire ménage et un questionnaire individuel administré adressé à une seule personne du ménage âgées de plus de 18 ans et de moins de 79 ans qui sera tirée au sort (individu kish).

La durée de passation du questionnaire est estimée à 1h dans un ménage où il y a au moins une personne âgée de plus de 18 ans et moins de 79 ans.

Toutefois, la durée de l'entretien dépendra de la taille du ménage, de l'âge et de la situation des personnes interviewées. Par exemple, le questionnaire individuel sera légèrement plus long pour les personnes âgées nées dans le département et qui ont vécu au moins 6 mois en dehors du département. En effet, des questions supplémentaires sur son expérience en dehors du département lui seront posées.

4. Comment va se passer l'enquête ?

L'enquête sera, dans tous les cas, réalisée en face à face par un enquêteur de l'Insee (Institut national de la statistique et des études démographiques) qui se déplacera à votre domicile pour s'entretenir avec vous. Vos coordonnées sont issues des données du recensement de la population entre 2014 et 2018 dans lesquelles votre logement a été sélectionné au hasard (2015 à 2019 à partir de juillet 2020).

Nous cherchons à enquêter une personne par logement. Dans les ménages de plus d'une personne, il y aura, en cours de questionnaire, un tirage au sort pour sélectionner la personne à qui sera proposée le questionnaire individuel sur les migrations, la famille et le vieillissement.

Le questionnaire se compose de deux parties :

- La première partie contient des questions qui portent pour l'essentiel sur la composition sociodémographique du ménage. Elle est proposée à un adulte du ménage, disponible au moment du passage de l'enquêteur, qui accepte de répondre et est en mesure de renseigner ces informations sociodémographiques pour l'ensemble des membres de son ménage.
- La seconde partie contient des questions sur les migrations, la famille et le vieillissement, ainsi que d'autres thèmes. Elle est proposée à un seul individu du ménage qui est tiré au sort dans les ménages de plus de deux individus.
- Il pourra être convenu d'un rendez-vous si la personne tirée au sort n'est pas disponible.

MFV est une enquête scientifique et non un sondage d'opinion...

Cette enquête, **spécifiquement élaborée pour les départements-régions d'outre-mer**, est préparée depuis trois ans. Elle fait l'objet de **nombreux tests et contrôles préalables** dans les DROM concernés.

Son projet a été soumis **pour validation aux principales instances de contrôle de la statistique publique** : le Cnis, le Comité du label, la Cnil.

Elle est conduite, dans les quatre Drom dits « historiques », par **des organismes publics reconnus** : l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Elle est financée par des fonds publics :

- L'Insee
- L'Ined
- Les Caisses d'Allocations familiales locales
- Le ministère des Outre-mer
- Les Régions et Départements d'Outre-mer
- ...

...avec des objectifs concrets

L'ambition est de **mieux connaître les habitant.e.s des départements et régions d'outre-mer**, leur mode de vie, leurs difficultés, leurs parcours. Eléments **indispensables pour la mise en œuvre par les pouvoirs publics** des mesures nouvelles et adaptées à la situation de chaque DROM, en faveur des familles, de l'enfance, des jeunes, des personnes âgées...

Pour ce faire, il importe d'interroger un grand nombre de personnes aux caractéristiques individuelles aussi différentes que possible, c'est-à-dire :

- des personnes de tous âges ;
- des femmes et des hommes ;
- des personnes avec ou sans enfant ;
- des personnes qui vivent seules ou en couple ;
- des personnes actives ou non, des étudiants, etc. ;
- de nationalité française ou étrangère.

Cette enquête permettra ainsi **d'engager des comparaisons entre les quatre DROM**, mais aussi entre les Drom et les régions métropolitaines.

Quelques exemples de questions susceptibles de vous être posées sur ce thème et les réponses types associées :

5. Qui réalise cette enquête ?

L'enquête MFV-2 est pilotée par l'Institut national des études démographiques. Les enquêteurs de l'Insee sont mandatés pour réaliser cette enquête auprès de la population des départements d'Outre-mer.

6. Quel est le but exact de l'enquête ? A quoi vont servir les données ?

L'enquête MFV-2, comme l'enquête de 2009-2010 est une des rares enquêtes ménage de grande ampleur spécifiquement conçue pour les départements/régions d'Outremer. Elle a pour objectif l'analyse et la mesure des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans chacune de ces collectivités : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changement dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement de la population.

Les données seront utilisées par des institutions publiques et des équipes de recherche uniquement pour réaliser des études et des recherches d'intérêt général, sans visée commerciale.

7. Je refuse les enquêtes en général, pourquoi devrais-je participer à celle-ci ?

Il ne s'agit pas d'un sondage marketing mais d'une étude scientifique officielle de la statistique publique française. Elle est d'intérêt général et sans aucun but commercial. Elle est obligatoire. Et ses résultats ne seront en aucun cas mis à disposition d'organismes privés à but lucratif, mais seulement de l'Ined et d'acteurs publics. L'intérêt général de l'enquête a été reconnu par le Conseil National de l'Information Statistique (Cnis).

Il est de l'intérêt commun que chacun participe à cette enquête afin d'en assurer la qualité. L'objectif est d'obtenir une photographie la plus fidèle possible des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans le département, et des problématiques qui lui sont liées.

8. Pourquoi faites-vous cette enquête dans les départements d'Outre-mer ?

Elle répond directement aux préconisations formulées par le CNIS d'une meilleure prise en compte des réalités des Drom par le dispositif national de la statistique publique. Dans un de ses avis, il soulignait le souci de voir adapter, quand cela est nécessaire, les statistiques nationales aux besoins spécifiques de ces territoires et, en particulier, aux besoins d'évaluation des politiques publiques. De fait, si sur les thèmes abordés de nombreuses enquêtes démographiques et sociales sont conduites, pour la plupart leur champ d'analyse ne couvre jamais ces territoires. Un des objectifs de l'enquête MFV est de pallier ce manque. Elle a pour ambition d'apporter des éclairages jusqu'alors inédits, mais aussi de constituer une véritable aide à la définition et, plus encore, à l'adaptation des politiques publiques aux réalités de ces territoires.

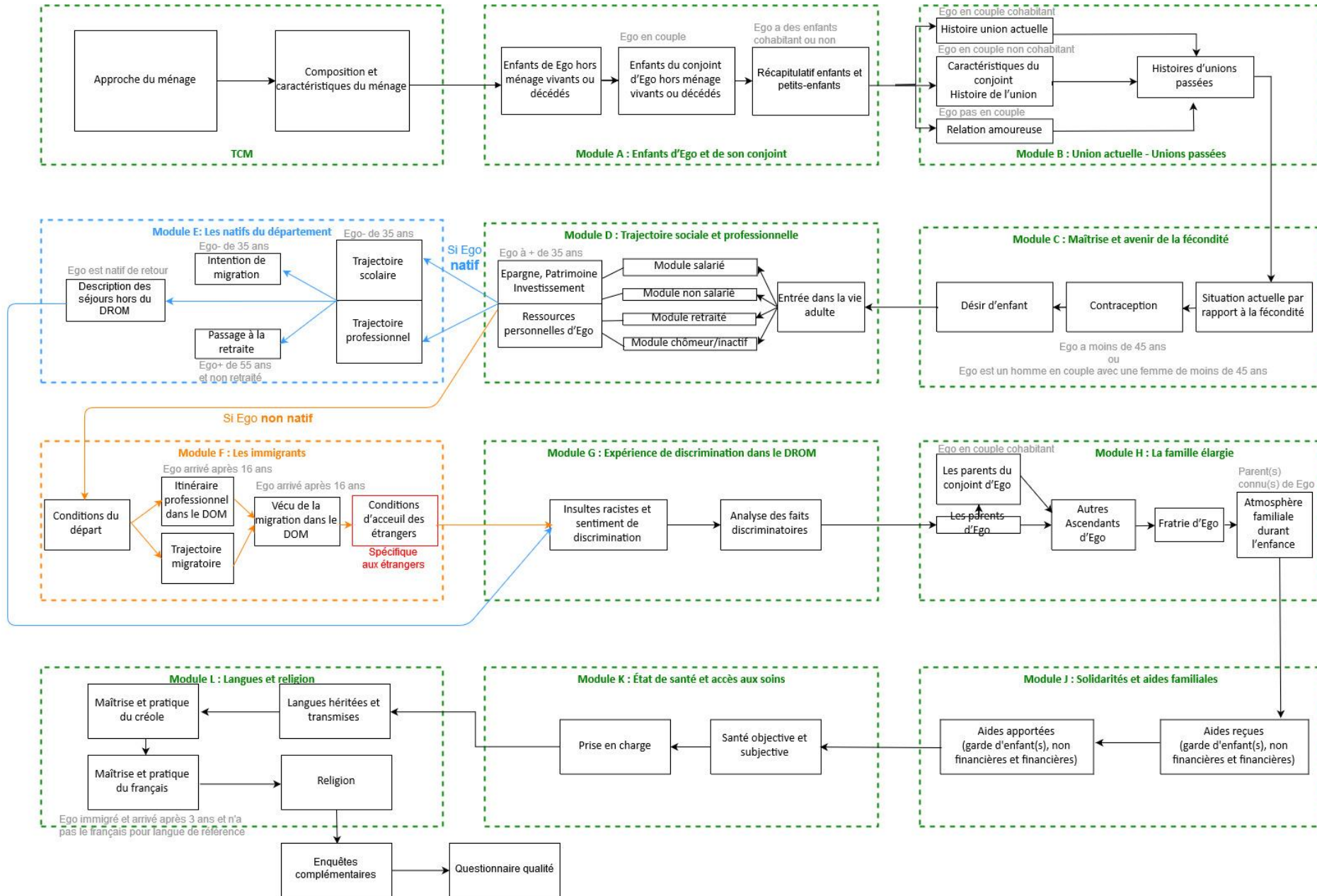
Si l'individu kish présente des réticences à réaliser l'entretien seul ?

Mon/ma conjoint.e (mes enfants) ne peut(vent) pas rester pendant l'entretien ?

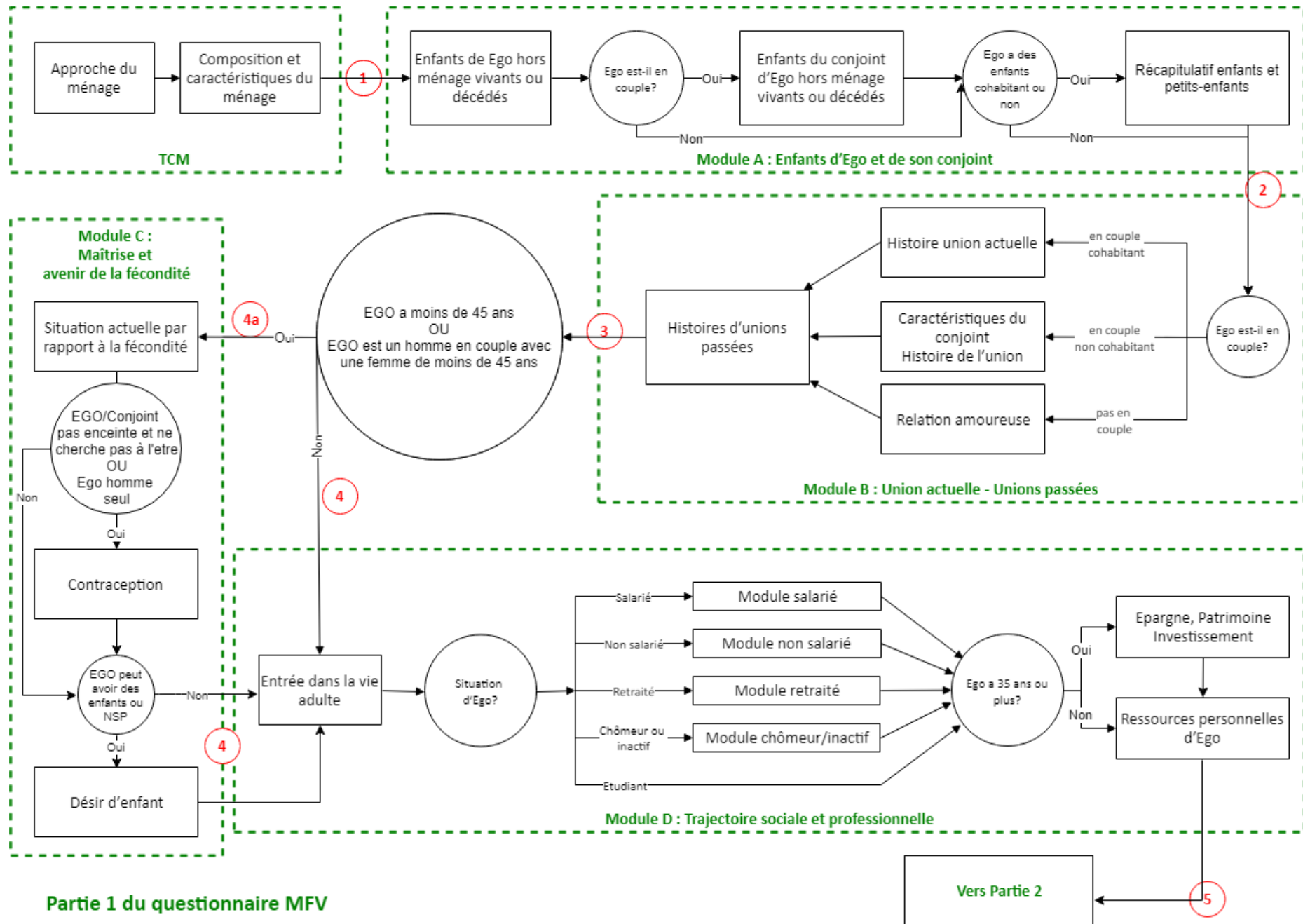
Il est vraiment souhaitable que vous soyez seul.e durant l'intégralité de l'entretien car certaines questions peuvent être sensibles et/ou personnelles.

L'entretien a été conçu uniquement pour la personne tirée au sort et elle seule. Il en va de la qualité statistique des données issues de l'enquête. Cette qualité dépend de la sincérité de vos réponses.

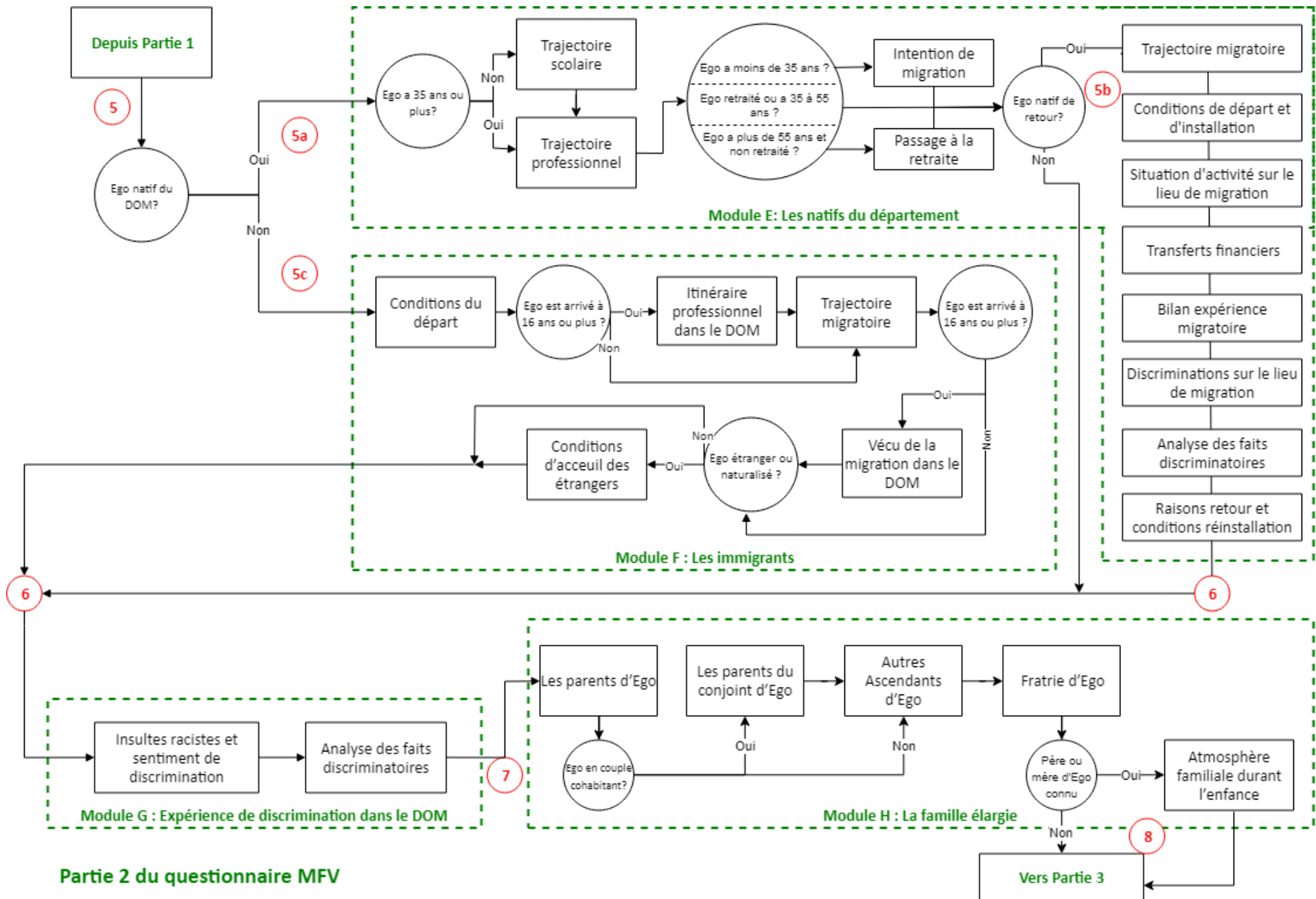
SCHEMA DE LA CHRONOLOGIE DES MODULES DU QUESTIONNAIRE MFV



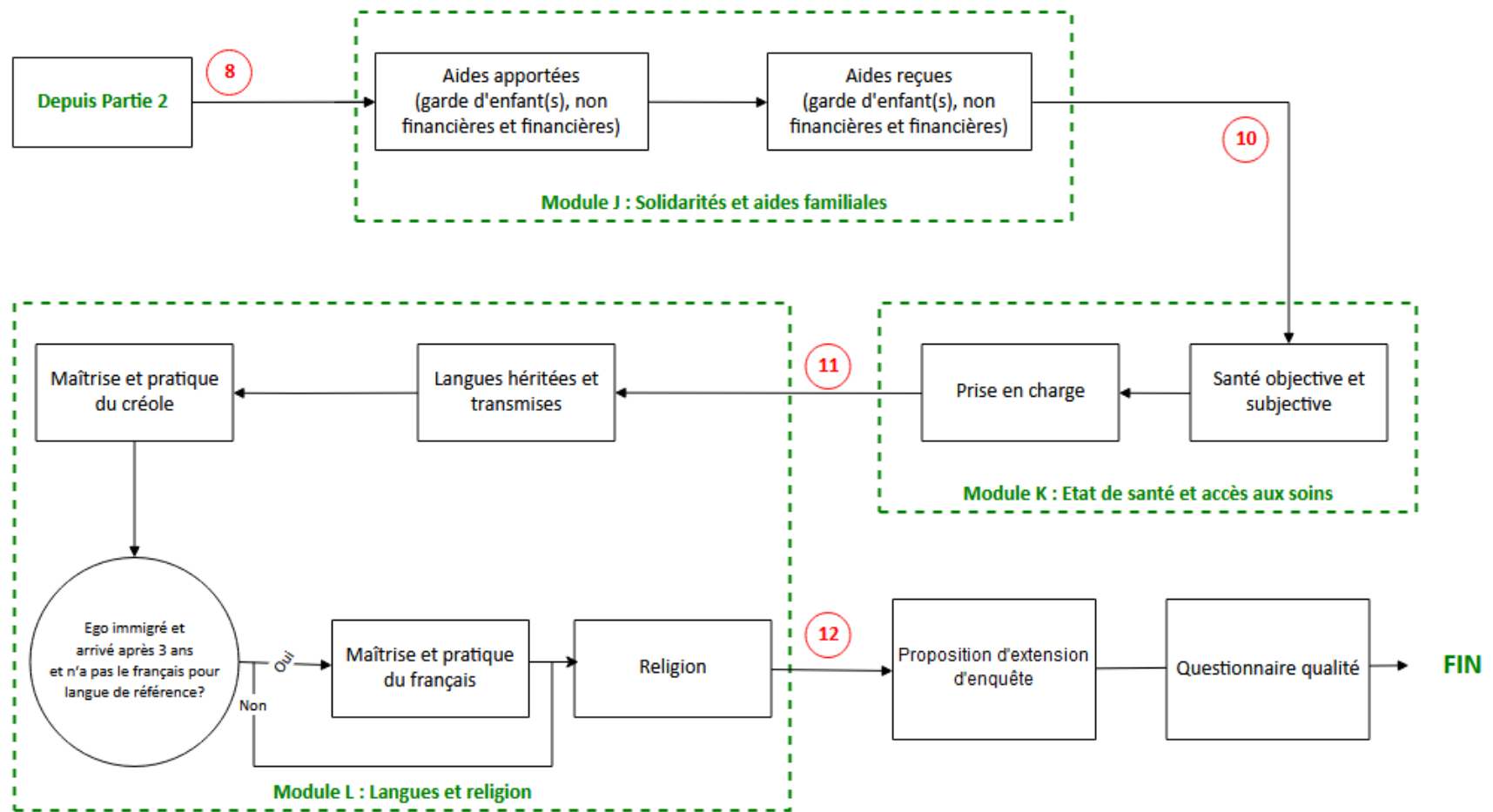
SCHEMA DETAILLE DE LA CHRONOLOGIE DES MODULES DU QUESTIONNAIRE MFV (1)



SCHEMA DETAILLE DE LA CHRONOLOGIE DES MODULES DU QUESTIONNAIRE MFV (2)



SCHEMA DETAILLÉ DE LA CHRONOLOGIE DES MODULES DU QUESTIONNAIRE MFV (3)



Partie 3 du questionnaire MFV

MOTS ET CONCEPTS DU QUESTIONNAIRE MFV

Concept / Terme	Définition du concept	Page du livret
VIE EN COUPLE		
Conjoint.e	Personne avec laquelle l'enquêté.e vit en couple qu'il/elle soit marié.e ou non, cohabitant ou non.	24-26
Partenaire	Personne avec laquelle l'enquêté.e entretient une relation amoureuse stable.	26
Relation amoureuse stable	Relation qui dure depuis plusieurs semaines, mois ou années ; un.e petit.e ami.equ'on voit régulièrement.	26
Union / union antérieure	-Pour les unions actuelles (au moment de l'enquête) désigne toute relation de couple, que les conjoint.e.s soient mariés ou non, qu'ils/elles habitent ou non dans le même logement. -Pour les unions passées, désigne toute relation (avec ou sans mariage) qui s'est accompagnée d'une cohabitation pendant au moins trois mois au sein d'un même logement.	26
FAMILLE, ENTOURAGE		
Entourage	Désigne l'ensemble des membres de la famille de l'enquêté.e ou de son/sa conjoint.e et des personnes proches sans lien de parenté (amis, voisins, autre).	43
Famille / environnement familial	Désigne l'ensemble des membres de la famille de l'enquêté.e ou de son/sa conjoint.e (parents, fratrie, parents du/ de la conjoint.e, grands-parents, arrière grands-parents, enfants, petits-enfants, frère, sœurs, oncles, tantes...).	43
Famille proche	Désigne le/la conjoint.e, les enfants, les parents, les frères et sœurs de la personne enquêtée.	43
Parents	Désigne la mère, le père ou les personnes qui ont élevé l'enquêté.e. Les parents sont ceux que l'enquêté.e considère comme tels ; ou à défaut ceux qui l'ont reconnu, c'est-à-dire les parents légaux.	43
EXPERIENCE DE MIGRATION		
Natifs.ve.s	Désigne les personnes nées dans le département d'enquête (quelle que soit leur nationalité à la naissance).	6, 30, 38
Natifs.ve.s de retour / Migrant.e.s retour	Désigne les personnes nées dans le département qui y résident actuellement et qui ont connu une expérience de migration d'une durée supérieure ou égale à 6 mois hors du département d'enquête.	6,34,38
Immigrant.e.s	Désigne les personnes qui sont nées hors du département d'enquête. Ces « immigrant.e.s » peuvent être nés en métropole, à l'étranger ou dans un autre Drom ou Com.	6, 38-40

Concept / Terme	Définition du concept	Page du livret
EXPERIENCE DE MIGRATION		
Séjour de migration	<p>Pour les natifs.ve.s, désigne les séjours hors du département dont la durée est supérieure ou égale à 6 mois.</p> <p>Pour les non natifs.ve.s (immigrant.e.s), désigne les séjours hors de leur lieu de naissance dont la durée est supérieure ou égale à un an. Les déplacements entre deux départements de métropole ne sont pas considérés comme des migrations.</p>	6-8-18, 34 à 38
DISCRIMINATION		
Discriminations	Regroupe l'ensemble des traitements injustes ou inégalitaires que la personne enquêtée déclare avoir vécu pendant la période indiquée et dans divers contextes (logement, emploi, contact avec les administrations, loisirs, etc.).	36-41-42
DROITS, CITOYENNETE		
Titre de séjour	<p>Autorisation légale de résider durablement sur le territoire français.</p> <p>Cela exclut, par exemple, les visas dont la durée est limitée et qui sont accordés à des personnes qui vivent habituellement à l'étranger.</p>	40
Demande d'asile	Démarche officielle pour devenir « réfugié.e » lorsque l'on est menacé dans son pays d'origine (par exemple pour des raisons politiques).	40
Regroupement familial	Démarche officielle qui permet à un.e immigrant.e (d'un pays tiers) de faire venir légalement des membres de sa famille (surtout conjoint.e et enfants ; mais aussi ses propres parents...).	40
Naturalisation	La naturalisation permet à un.e étranger.ère de devenir français.e. Par effet collectif, ses enfants mineurs deviennent français en même temps que lui/elle.	40
Naturalisation par déclaration	Les personnes nées sur le territoire français de parents étrangers ont pu opter pour la nationalité française ou l'obtenir par déclaration à leurs 18 ans ou avant.	40
RESSOURCES CULTURELLES		
Etudes initiales / formation initiale	Désigne les études effectuées pendant ou en prolongement de la scolarité obligatoire (maternelle, primaire, secondaire et/ou universitaire). La fin des études initiales correspond à la première interruption de la scolarité pendant au moins un an.	32
Langues	Regroupe les langues reconnues comme telles mais aussi les patois des régions françaises et/ou les dialectes locaux, étrangers ou non.	48-49